

Tirage : 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Imprimerie Bechtel SA
 Bellevue 4
 2608 Courtelary
 032 944 18 18
 FAC : 032 944 17 56

Délais de remise des publications
 Sport, utile et paroisses : lundi soir
 Rédac. et annonces : mercredi 9 h
 Officiel : mardi 12 h
 fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarif des annonces
 sur demande
 ou sur www.bechtels-imprimerie.ch

Abonnement annuel : 98 fr.

Réclame



Solutions informatiques

www.co-dec.ch

Feuille d'Avis du District de Courtelary

Contient la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Journal d'annonces et d'information

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

HOCKEY CLUB SAINT-IMIER

Les Bats préparent leur retour



Quentin Delémont et Yoann Adatte, les nouvelles recrues du HC Saint-Imier

Un arrêt brutal du championnat en octobre dernier a plongé le HC Saint-Imier dans l'anonymat. A l'abri de tous yeux, qu'ils soient parents, amis ou dirigeants, les plus jeunes licenciés ont continué de griffer la glace pour des entraînements quelque peu hors normes. Juste de la technique, pas de mise en échec, mais au moins le droit de bouger, de se dépenser, de se changer les idées et de se retrouver. Ceci s'arrêtera à la fin du mois de février, date où les maîtres de glace de la Clientis Arena mettront l'interrupteur sur off. Le HC Saint-Imier tient à remercier les autorités, le personnel, d'avoir mis tout en œuvre pour le bien-être de notre jeunesse.

Les adultes, joueurs actifs n'auront eu cette chance que jusqu'à la deuxième vague de la pandémie de Covid. Elle aura et fait encore trop de mal à toute la population et dans tous les domaines, en dehors du sport plus durement encore. Il faut rester coudes serrés, solidaires et optimistes, c'est dans ce cadre-là que les Bats préparent la saison 21-22. Sacrifices pécuniaires déjà consentis, sacrifices pour le futur aussi, les joueurs et entraîneurs du HC Saint-Imier vont remettre l'ouvrage sur le métier.

Un vestiaire soudé pour l'avenir

Répondant présents à l'appel des dirigeants du club, ils

vont pour le plus grand nombre d'entre eux, continuer de mouiller le maillot sous les couleurs jaunes et noires. Ainsi le staff technique du club de 1^{re} ligue a persuadé les joueurs de s'engager pour la prochaine saison. En commençant par les lignes arrières, les portiers Frédéric Dorthe et Raphaël Gigon ont donné leur accord. Le défenseur et capitaine Fabien Kolly a emboîté le pas, suivi par Vivian Pelletier, Ludovic Schneider et Jonathan Ast. Evoluant déjà en licence B avec les Bats la saison passée, Yoann Adatte (HC La Chaux-de-Fonds) posera définitivement son baluchon dans le vestiaire imérien. Devant, le nouveau venu Quentin Delémont (SC Lyss) devrait trouver sa place aux

côtés de Robin Fuchs, Kenny Camarda, les frères Pécaut, les frères Vallat, Jan Feusier, Ben Leuenberger, Stéphane Morin, Gaëtan Struchen. Tous ont accepté de nouvelles conditions en évoquant un vestiaire très soudé et solidaire. A noter que Evan Fluri (départ à l'étranger), Alan Steiner (arrêt momentané de la compétition) ne seront pas de l'aventure, alors que Sam Humbertclaude (école de recrue) ira fourbir ses armes avec le HC Erguël (2^e ligue). Quelques incertitudes subsistent, mais elles devraient être dissipées dans les prochaines semaines.

A vous tous, parents, amis, supporters, sponsors, autorités, merci de continuer à soutenir notre Moju et nos équipes. | gd

SOMMAIRE

Cent places de parc supplémentaires Extension réussie aux Prés-d'Orvin	3
Financement des bus pour Chasseral Le Conseil municipal de Péry s'interroge	4
Les lutteurs devront encore patienter La Fête du Jura bernois repoussée à l'automne	4
Des lieux accueillants à Corgémont L'école à journée continue a déménagé	5
Budget bloqué à Courtelary Une opposition collective en est la cause	7
Deux femmes et un homme élus L'Exécutif est au complet à Courtelary	7
Un beau défi pour l'Annexe à Cormoret Nourrir les enfants de l'EJC et de la crèche	8
Un crédit important pour le Bez En votation par les urnes le 7 mars	8
Biennale du patrimoine horloger Appel lancé aux entreprises de Saint-Imier	9
Un concert de l'AMC tout en fraîcheur En streaming par deux talentueux interprètes	10
Délation pas très courageuse Lettre anonyme aux Autorités de Sonvilier	10
Une stratégie plus mordante C'est ce que réclame Pro Natura pour le climat	11
Pour éveiller vos papilles Essayez la recette proposée cette semaine	11

Réclame



Prévoyance optimale
clientis.ch/prévoyance

Privor compte prévoyance pilier 3a

Augmentez vos chances de rendement avec des titres.

Clientis
 Caisse d'Épargne Courtelary

Immobilier

CHERCHE À LOUER
SONCEBOZ

**Cherche appartement
3-3½ pièces**

au rez-de-chaussée.
Disponible entre mai et août,
min. 80 m², endroit calme.
Petite terrasse, jardin potager et
grand garage bienvenus.

Tél. 077 461 70 65

À LOUER
SAINT-IMIER

Appart. de 3½ pièces

haut standing 85m², refait à neuf.
Toutes les commodités à proximité.
Cuisine ouverte avec coin à manger,
séjour, 2 chambres, 1 salle de douche,
lave-linge et sèche-linge privatifs.
Loyer 1200 fr. + 250 fr. charges

Renseignements : 079 422 04 95

À LOUER
ORVIN

**Appart. mansardé
de 3½ pièces**

95m², disponible de suite.
Loyer 1280 fr. charges comprises.

Renseignements : 032 358 16 77

À LOUER
CORGÉMONT

au centre du village
Appart. de 4½ pièces

état de neuf. Salon 35m²
avec cheminée, 3 chambres,
cuisine habitable. Salle de bains-
WC-douche et WC séparé.
Balcon et ascenseur.

Loyer 1100 fr. plus charges

Libre de suite Tél. 079 352 61 25

A louer à Courtelary à côté de la gare
**Appartement lumineux
partiellement rénové**

4 pièces au 2^e étage CHF 1220.- incl. charges

F&T Immobilien-Treuhand SA M^{me} Russo, 032 341 08 42

Numéro national
0842 80 40 20

Pour vous - chez vous
**AIDE ET SOINS
A DOMICILE**

Secteur Tramelan, Les Reussilles et Mont-Tramelan:
SAMD, 032 487 68 78

Secteur La Heutte, Péry, Orvin, Frinvilier, Plagne, Vauffelin et Romont:
Service du Bas-Vallon, 032 358 53 53

Secteur Vallon de Saint-Imier (de La Ferrière à Sonceboz-Sombeval):
SASDOVAL, 032 941 31 33

ou inscription en ligne à l'adresse www.opanspitex.ch

Soupe Ski-club Courtelary
aux pois à l'emporter
samedi 6 mars dès 11h30
Anciens abattoirs de Courtelary
Devant la boucherie Vuitel à Cormoret
Amenez votre contenant!
Nous nous chargeons du contenu!



Favorisez nos annonceurs



LA ROSERAIE

La Roseraie

Home médicalisé pour
personnes âgées propose:

des **COURTS SÉJOURS**, après
une hospitalisation, pour soulager un proche
aidant ou des **LONGS SÉJOURS**.

Dans des **CHAMBRES INDIVIDUELLES**
avec salle de bains. Lieu de vie avec activités
journalières, cuisine de saison.

LA ROSERAIE
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH



Parti socialiste Erguël

Votations du 7 mars 2021

Initiative populaire: interdiction de se masquer le visage

NON
NON

Loi fédérale sur les services d'identification électronique

Accord de partenariat économique avec l'Indonésie

Liberté de vote

Modification de la loi sur le commerce
et l'industrie

NON au projet principal
OUI au projet alternatif

Parti socialiste Erguël



Mon avenir professionnel au ceff

Le ceff - Centre de formation professionnelle Berne
francophone met au concours une place d' :

**ENSEIGNANT EN INFORMATIQUE (H/F)
à plein temps (80 - 100 %)**

Tâches
Enseigner la théorie et la pratique aux apprenti-e-s des
professions de l'informatique.
 Vos tâches consisteront à participer au développement et à
l'enseignement des modules de cours propres à la gestion des
réseaux informatiques et des serveurs, à la virtualisation des
ressources et à la sécurité des infrastructures.
 En outre, vous serez amené à proposer et à gérer des projets en
impliquant nos apprenti-e-s, pouvant inclure des partenaires
externes.
 Collaborer à l'enseignement dans le cadre de la formation
continue.

Profil recherché
Ingénieur-e HES en informatique, ou toute autre formation jugée
équivalente, avec une expérience avérée dans le secteur des
techniques de l'information et de la communication.
 Intérêt marqué pour l'enseignement professionnel, facilité de
contact avec les jeunes, esprit d'initiative et (auto)critique,
rigueur et aptitude à travailler en équipe.
 Expérience pédagogique souhaitée et disposé à suivre les
formations pédagogiques nécessaires.

Entrée en fonction
1^{er} août 2021

Lieu de travail
ceff INDUSTRIE, Saint-Imier

Conditions d'engagement
Selon les dispositions légales du canton de Berne

Renseignements
Après de M. Tino Cocco, directeur du domaine INDUSTRIE, au
numéro 032 942 43 44 ou par courriel à l'adresse tino.cocco@ceff.ch

Offre de services
Vous correspondez au profil recherché ? Alors n'hésitez pas à
nous faire parvenir votre lettre de motivation, accompagnée des
documents usuels, jusqu'au 12 mars 2021, à l'adresse de
postulation suivante : ceff, Service RH, rue Baptiste-Savoie 33,
2610 Saint-Imier ou par mail à l'adresse rh@ceff.ch.

Plus d'informations sur ceff.ch

ceff INDUSTRIE

Rue Baptiste-Savoie 26 CH-2610 Saint-Imier
Tél. +41 32 942 43 44 industrie@ceff.ch

Délai annonces **MERCREDI 9H**



Mon avenir professionnel au ceff

Le ceff - Centre de formation professionnelle Berne
francophone met au concours, en raison d'un départ à la
retraite, une ou deux places d' :

**ENSEIGNANT EN MATURITÉ
PROFESSIONNELLE (H/F)
entre 50% et 100 %**

Tâches
Vous enseignez principalement les branches du français et
d'histoire aux élèves des domaines SANTÉ-SOCIAL et
INDUSTRIE en maturité professionnelle. Vous pourriez
également être amené à enseigner les branches
interdisciplinaires ainsi que des périodes en culture générale
(CFC).

Profil recherché
Diplôme d'enseignement pour le secondaire II dans les
disciplines mentionnées ou titre jugé équivalent.

Entrée en fonction
1^{er} août 2021

Lieu de travail
ceff SANTÉ-SOCIAL et ceff INDUSTRIE, Saint-Imier

Conditions d'engagement
Selon les dispositions légales du canton de Berne

Renseignements
Après de M. Daniel Roulin, directeur du domaine SANTÉ-
SOCIAL, au numéro 032 942 62 62 ou par courriel à l'adresse
daniel.roulin@ceff.ch

Offre de services
Vous correspondez au profil recherché ? Alors n'hésitez pas à
nous faire parvenir votre lettre de motivation, accompagnée des
documents usuels, jusqu'au 28 février 2021, à l'adresse de
postulation suivante : ceff, Service RH, rue Baptiste-Savoie 33,
2610 Saint-Imier ou par mail à l'adresse rh@ceff.ch.

Plus d'informations sur ceff.ch

ceff SANTÉ-SOCIAL

Rue de la Clef 44 CH-2610 Saint-Imier
Tél. +41 32 942 62 62 santesocial@ceff.ch



Mon avenir professionnel au ceff

Le ceff - Centre de formation professionnelle Berne
francophone met au concours une place d' :

**ENSEIGNANT AU BUREAU TECHNIQUE (H/F)
à plein temps (80 - 100 %)**

Tâches
Enseigner la théorie et la pratique aux apprenti-e-s des
professions de la mécanique.
 Développer la CAO/ PDM au sein du domaine et en assumer la
formation des apprenti-e-s.
 Mettre en place la conception d'étampes et en assurer la
formation pour les apprenti-e-s dessinateur-trice-s.
 Collaborer à l'enseignement dans le cadre de la formation
continue.

Profil recherché
Ingénieur-e HES en mécanique ou microtechnique, avec une
grande expérience de l'industrie de production.
 Très bonnes connaissances pratiques et théoriques dans les
domaines des techniques de l'usinage, de l'étampage et de la
CAO, ainsi qu'une vision de l'évolution des métiers techniques.
 Intérêt marqué pour l'enseignement professionnel, facilité de
contact avec les jeunes, esprit d'initiative et critique, rigueur et
aptitude à travailler en équipe.
 Expérience pédagogique souhaitée et disposé à suivre les
formations pédagogiques nécessaires.

Entrée en fonction
1^{er} août 2021

Lieu de travail
ceff INDUSTRIE, Saint-Imier et/ou Moutier

Conditions d'engagement
Selon les dispositions légales du canton de Berne

Renseignements
Après de M. Tino Cocco, directeur du domaine INDUSTRIE, au
numéro 032 942 43 44 ou par courriel à l'adresse tino.cocco@ceff.ch

Offre de services
Vous correspondez au profil recherché ? Alors n'hésitez pas à
nous faire parvenir votre lettre de motivation, accompagnée des
documents usuels, jusqu'au 12 mars 2021, à l'adresse de
postulation suivante : ceff, Service RH, rue Baptiste-Savoie 33,
2610 Saint-Imier ou par mail à l'adresse rh@ceff.ch.

Plus d'informations sur ceff.ch

ceff INDUSTRIE

Rue Baptiste-Savoie 26 CH-2610 Saint-Imier
Tél. +41 32 942 43 44 industrie@ceff.ch

COMMUNE D'ORVIN AVIS OFFICIELS



Traversée du village d'Orvin



Centre village Orvin

Patrik Devaux, maire et Julien Tièche, conseiller municipal ont rencontré Cédric Berberat de l'Office des ponts et chaussées ainsi que Frédéric Balmer et Laurent Schaffter, du bureau d'ingénieurs RWB concernant la traversée de la localité et notamment des prochaines échéances dans ce dossier. Toutes les oppositions ont été levées au 31 décembre dernier, si bien que le dossier est actuellement en main des autorités cantonales compétentes, en attente des feux verts des offices juridiques et du département des finances. Si tout se déroule selon la planification, les premiers travaux pourraient débuter en août prochain. L'ensemble des aménagements se fera sur quatre années, de 2021 à 2024, par tronçon, ceci afin d'assurer la fluidité des déplacements des habitants et des Transports publics. Pour autant qu'il n'y ait pas de retard, une information à la population sera faite dans le cadre de la prochaine assemblée municipale, le mercredi 16 juin prochain. | cm

Extension des possibilités de parquer aux Prés-d'Orvin

Les conseillers municipaux Arthur Balz et Julien Tièche ont rencontré le propriétaire de trois parcelles situées aux Plans-Dessous aux Prés-d'Orvin, concernant la possibilité de stationner des véhicules en hiver. En effet, ces terrains sont situés à proximité des places de parcs communales et sont idéales pour les automobilistes. Après discussions, le propriétaire a accepté de laisser 1/3 de son terrain pour notre stationnement, augmentant ainsi la capacité de parcage d'environ 100 véhicules. Les voyers communaux ont délimité et déneigé le secteur pour que ces places soient disponibles dès le week-end du 13-14 février. Nous remercions le propriétaire des parcelles pour sa collaboration à la rapide mise en place



Parking Prés-d'Orvin

de ces places supplémentaires. Merci également à la voirie d'avoir délimité ce nouveau secteur de parcage. | cm

Sélection du trafic aux Prés-d'Orvin

Ce même week-end des 13 et 14 février, et avec la mise en service du nouveau parking, des tests de fluidité du trafic et du parcage ont été conduits avec l'engagement des membres des Téléskis SA, de la Municipalité et d'une entreprise de sécurité externe mandatée pour l'occasion. Il a été mis en place un parcours d'arrivée aux Prés-d'Orvin, dans le but de fluidifier la circulation et de faciliter l'accès, notamment aux TP Transports publics et aux véhicules de secours en cas

d'urgence. De plus, les automobiles ont été aiguillées dans des parcs en fonction des activités, soit promeneurs/lugeurs, skieurs ou fondeurs. Le bilan du test est fort positif, puisque le dimanche 14 février, avec environ 500 véhicules occupant les places de stationnements, il n'a été constaté aucun bouchon. Une prochaine rencontre avec les Pompiers, la Police et les Téléskis est agendée afin d'affiner le concept. Un grand merci à ceux qui se sont investis dans la mise en place de ce projet. | cm

Assemblées municipales

Notez-le bien dans vos agendas, les dates des prochaines assemblées municipales sont :

- mercredi 16 juin, assemblée dite des comptes ;
- mardi 14 décembre, assemblée dite du budget, avec élections municipales (renouvellement du Maire et du Conseil municipal - fin de législature - et élection du Bureau des Assemblées).

| cm

Vaccination contre la Covid-19

Prochainement, un tout-mé-nage sera envoyé aux citoyens de la commune d'Orvin concernant la campagne de vaccination contre la Covid-19, ainsi que du soutien apporté par l'Administration municipale pour l'enregistrement des personnes âgées sur le site du canton de Berne, démarches parfois ardues pour ceux qui ne maîtrisent pas les outils informatiques. | cm

Demande de naturalisation ordinaire

Le Conseil municipal a préavisé favorablement la demande de naturalisation ordinaire déposée par Madame Mikinho Adigo, ressortissante togolaise et domiciliée à Orvin depuis

2018, Madame Adigo a déjà fait preuve d'une belle intégration dans la Commune et nous lui souhaitons un avenir radieux dans notre village et dans notre beau pays. | cm

ANNONCES

TOURNÉE SPÉCIALE BRANCHES 2021



Celtor SA,
CP 27, 2710 Tavannes,
Tél. 032 481 42 62,
info@celtor.ch, www.celtor.ch

Calendrier des ramassages selon les communes :

Semaine du 1 ^{er} au 5 mars 2021		
▶ Moutier	▶ Perrefitte	▶ Souboz
▶ Roches	▶ Belprahon	▶ Eschert
▶ Grandval	▶ Crémines	▶ Corcelles
Délai d'inscription jusqu'au 25 fév. 2021		
Semaine du 8 au 12 mars 2021		
▶ Valbirse (Pontenet, Malleray, Bévillard)		
▶ Champoz	▶ Sorvilier	▶ Court
Délai d'inscription jusqu'au 4 mars 2021		
Semaine du 15 au 19 mars 2021		
▶ Tavannes	▶ Reconviiler	▶ Loveresse
▶ Les Genevez	▶ Lajoux	▶ Saules
▶ Saicourt (Le Fuet, Bellelay)		
▶ Petit Val (sans Souboz)	▶ Mt Tramelan	
Délai d'inscription jusqu'au 11 mars 2021		
Semaine du 22 au 26 mars 2021		
▶ Tramelan	▶ Orvin	▶ Péry - La Heutte
▶ Romont	▶ Sauge (Frinvillier, Plagne, Vauffelin)	
Délai d'inscription jusqu'au 18 mars 2021		

Règles à respecter :

- △ Les branches, dont la longueur ne doit pas dépasser 4 m, peuvent être déposées en vrac mais doivent être impérativement accessibles à portée de camion.
- △ Les dépôts doivent être faits dès le lundi matin de la semaine correspondante à la tournée. Il est impossible d'établir un horaire par commune en raison des très grandes variations de quantités à récolter.
- △ Cette tournée ne concerne pas les récoltes de branches situées en dehors des zones bâties (reste du territoire).
- △ Les fagots de branches et de bûches inférieurs à 50 cm ne seront plus ramassés. Ils seront collectés lors de la tournée verte.
- △ Dans la mesure du possible, nous vous remercions de vous regrouper entre voisins afin de rassembler les petits tas de bois sur un même lieu, de manière à en obtenir un seul grand.

Attention : maximum accepté par inscription 1 benne de 20m³, le surplus sera facturé au prix coûtant.

- Veuillez svp vous inscrire uniquement par courrier postal au moyen du coupon ci-dessous ou par internet sous www.celtor.ch.
- Aucune demande par téléphone ne sera prise en compte !
- Les demandes reçues après les délais d'inscriptions ne seront pas prises en considération. Les déchets ne seront donc plus pris en charge sur le compte de cette tournée.

Coupon d'inscription : tournée spéciale branches 2021

Nom Prénom Tél.

E-mail

Adresse

NPA Localité

Lieu où se situe le tas de branches

Quantité (m³ du tas)

À retourner à : Celtor SA / Case postale 27/2710 Tavannes ou à info@celtor.ch

Nous vous remercions de votre collaboration et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Tu termines bientôt et avec succès ta scolarité obligatoire, tu recherches pour août 2021 une place d'apprentissage dans une entreprise dynamique de St-Imier, alors cette annonce te concerne.

Imprimerie spécialisée dans les travaux de haute qualité, Juillerat Chervet SA met au concours une place d'apprentissage en qualité d'

apprenti(e) employé(e) de commerce (services et administration)

Date d'entrée : 1^{er} août 2021

Lieu : St-Imier

Exigences : - être de langue maternelle française
- posséder une bonne orthographe
- posséder des connaissances de base en informatique
- faire preuve d'aisance dans les contacts
- se montrer consciencieux(-se) et organisé(e)
- être sérieux(-se) et discret(-ète)

Le plus : - facilité pour l'allemand et l'anglais

Le métier : Tu apprendras à réaliser des tâches variées parmi lesquelles : le traitement de la correspondance, les bases de la comptabilité (saisie des écritures, vérification des paiements), la gestion des commandes (réception, facturation), la desserte du secrétariat (accueil, standard téléphonique).

Intéressé(e) ? N'hésite pas à nous transmettre ton dossier de postulation (lettre de motivation, curriculum vitae, 2 derniers bulletins scolaires).

Juillerat Chervet SA
Ressources humaines | Rue de la Clef 7 | 2610 St-Imier
postulation@ijc.ch



J'achète timbres suisses et autres
032 422 40 91



Bus pour Chasseral: un financement à revoir

Le Conseil municipal a écrit tout récemment au Parc régional Chasseral, concernant le financement de la ligne de bus Saint-Imier-Chasseral. Notre Exécutif avait été choqué d'apprendre, peu auparavant, que ce transport était assumé par la Commune de Saint-Imier seule, sans qu'il lui soit versé d'autre subvention publique.

Un plus pour Chasseral

Les élus de Péry-La Heutte estiment que les bus menant à Chasseral profitent à tous les potentiels visiteurs de cette montagne, qu'ils soient citoyens de Saint-Imier, du Vallon, de Suisse entière ou d'ailleurs encore.

De surcroît, ces bus profitent directement au sommet lui-même, en y conduisant des personnes qui n'utilisent pas de véhicule à moteur privé, n'engendrent donc ni les places de stationnement supérieures, ni la route prisée des cyclistes notamment. Par ce biais, les transports publics servent à l'évidence le Parc régional Chasseral aussi.

Et nos cotisations?

Le Conseil municipal avait suggéré dans son courrier que ledit parc assume une partie de frais de cette ligne de bus. Il a très rapidement reçu une réponse lui précisant que les subventions cantonales et fédérales octroyées au Parc ne peuvent légalement pas être affectées à l'exploitation de lignes de transports publics.

Nous avons pris bonne note de ce qui précède, et nous posons donc la question de savoir si l'argent versé par les communes membres (une cotisation de 4 francs par an et par habitant) ne pourrait pas être utilisé, partiellement du moins, pour soutenir cette ligne de bus? Ceci en rappelant que le Parc promet, à raison, les moyens de locomotion les moins polluants possibles; les bus appartiennent à cette catégorie et méritent donc d'être maintenus.

Le serpent qui se mord la queue

Enfin, nous nous étonnons que le Parc propose pour source de financement la taxe potentielle sur le stationnement individuel au sommet de Chasseral. Si nous ne sommes nullement opposés à l'instauration d'un parcage payant, nous avons le sentiment d'une proposition un brin paradoxale: devoir compter sur un grand nombre de voitures au sommet pour financer un transport collectif censé justement diminuer ce nombre de véhicules individuels...

Quoi qu'il en soit, le Conseil municipal partage l'avis exprimé par le Parc dans sa réponse: un financement spécifique complémentaire est nécessaire, pour cette ligne de bus qui ne doit pas demeurer à charge de Saint-Imier. Il faut que ce dossier soit rapidement étudié au niveau régional. | cm



L'Exécutif local estime que Saint-Imier ne devrait pas assumer seul le financement de la ligne de bus menant au plus haut point du Parc régional Chasseral, auquel appartient notre commune

Une solution pour les toiles de balles rondes

Le Conseil municipal a pris une décision, quant à l'élimination des déchets issus des balles rondes utilisées par les éleveurs et renfermant du fourrage. Sachant que Celtor ne ramasse pas ces ballots de toiles, il a décidé que les agriculteurs seront aidés par la Municipalité, au moyen de vignettes officielles offertes.

En clair, dès l'automne prochain, chaque exploitant recevra gratuitement un nombre de vignettes, à apposer sur son/

ses conteneurs; ce nombre sera proportionnel à ses UGB (unités de gros bétail).

Pour la saison hivernale actuelle, une récolte de ces toiles sera mise sur pied et offerte par la Commune. L'entreprise Reichert ira les récupérer aux abords des exploitations, un jeudi après-midi du printemps.

Les éleveurs seront avertis personnellement dès que la date de ce ramassage sera fixée. | cm

Aux Oeuches: trafic un peu augmenté

Averti par le consortium MAWA (Marti Travaux spéciaux Neuchâtel SA et Walo Bertschinger AG), le Conseil municipal informe la population qu'un léger trafic supplémentaire circulera ces prochains jours dans la zone industrielle des Oeuches. Cette augmentation des activités sera constatée durant les heures ouvrables uniquement, car il s'agit de mener des travaux préparatoires, en particulier dans les locaux dévolus au personnel, en perspective d'un futur

chantier important et pointu. Dès le début du mois prochain et jusqu'au début décembre 2021, le consortium va en effet procéder à l'assainissement du tunnel T5, sur la N16.

Dans la prochaine édition de ces Avis officiels, nous reviendrons en détail sur ce futur chantier, qui ne générera que très peu de bruit et de transports lourds, et qu'il ne faut pas confondre avec celui qui a débuté voici quelque temps à côté du tunnel numéro 8. | cm

Retrouvez le journal de la semaine dernière

EN LIGNE

bechtel-imprimerie.ch

PÉRY

Du lait bio à toute heure



En tant qu'agriculteur la famille Tschanz vend depuis des années des pommes de terre en self-service ainsi que du lait frais pendant la traite du soir.

Après s'être convertie au bio en 2017, la famille décide fin 2020 d'acquérir un distributeur automatique de lait dans le but de satisfaire un plus grand nombre de consommateurs.

Le distributeur est en service depuis le 31 janvier devant la ferme à la rue du Vergeret 1.

Si vous êtes intéressés d'acheter du lait au distributeur, pensez à vous munir d'un récipient. | pg

LETTRE DE LECTEUR

Orvin: Landsgemeinde du 21^e siècle

Références: JdJ, L'Edito de P.A. Brenzikofer du 13.02.21 et l'interview de M.A. Léchet du 12.02.21

Président des Assemblées municipales d'Orvin pendant 20 ans, je clamaï à tout va que «Moi ici, il faudra me passer sur le ventre avant d'organiser des élections et des votations par les urnes, pas dans la mentalité orvinoise, ça». Depuis le 1^{er} janvier 2021, les circonstances m'ont affublé d'une nouvelle casquette de Président de l'Exécutif; de surcroît, un méchant virus nous a obligés à organiser nos votations et élections communales par les urnes en janvier dernier. Si le président des assemblées de 2020 s'est senti *contraint forcé* de le faire, le maire de 2021 en a récolté les fruits et surtout les commentaires enchantés et positifs de très nombreux citoyens: 334 votants, très belle participation.

Notre histoire politique orvinoise compte quelques hauts faits de nos célèbres assemblées communales: 400 électeurs à la Halle le 12.06.1986 (nominations d'instituteurs); 381 le 24.11.1976 (après plébiscites, élection d'un maire et du conseil); 292 le 31.05.1980 (nominations d'instituteurs); 271 en décembre 1988 (3 candidats à la mairie) et plus récemment 271 citoyens présents le 14.12.2009 (4 candi-

dat à la mairie). Pour les autres assemblées, il faut reconnaître qu'Orvin fait figure d'exception, avec à chaque fois une participation moyenne supérieure aux autres communes. Aux urnes, les participations record ont été enregistrées avec 659 votants (24.11.2013, votation sur l'appartenance cantonale) et 603 votants (1.06.2008 vote sur la fusion des communes). Cette analyse brillante, mais raccourcie ne doit pas nous faire perdre la tête, au contraire nous ouvrir à une réflexion nécessaire.

Autres temps, autres mœurs

Pas question de retourner sa chemise, mais être lucide et critique, ce qui est le rôle d'un exécutif: une assemblée en présentiel prive bon nombre de citoyens (même des très engagés dans le village) d'exercer leur droit civique le plus élémentaire: personnes âgées, hospitalisées ou malades, devant garder leurs enfants, occupées par des obligations professionnelles, absentes pour cause d'études, etc., etc. Et je ne parle même pas de ceux qui restent scotchés à leur téléviseur en raison du match Liverpool-Juve ou de L'Amour est dans le pré. Et de ceux qui ont oublié... Le vote et

les élections du 17 janvier dernier ont prouvé que c'était faisable sans détruire ce sacrosaint esprit orvinois: 3 jeunes gens, villageois pur jus, ont assuré le suspense dans la course au Municipal en mobilisant plus de 300 électeurs.

Comme le dit P.A. Brenzikofer dans la conclusion de son Edito, y a-t-il de bons et de mauvais votants? Et tenir ces derniers éloignés de tout système? Nous ne devons avoir peur de personne. Nous, villageois de souche, devons initier les nouveaux à notre système, intégrer plutôt qu'exclure, communiquer, faire participer, discuter. Mais le comportement des nouveaux habitants doit aussi être une évidence: aimer son village, le respecter, y participer. Les Autorités communales et l'ensemble des citoyens doivent se faire maintenant leurs réflexions sur l'exercice des droits civiques dans notre Commune.

Merci à M.A. Léchet et à P.A. Brenzikofer d'avoir lancé le débat.

| patrik devaux
(maire d'orvin et ancien président des assemblées)

CORGÉMONT

La Fête de lutte du Jura bernois encore reportée

La Fête de lutte du Jura bernois Corgémont 2020 (reportée une première fois au 24-25 avril 2021) est reportée une deuxième fois au 11 et 12 septembre 2021

La pandémie du coronavirus étant malheureusement toujours d'actualité, le comité d'organisation a dû se résoudre de reporter une deuxième fois la Fête de lutte du Jura bernois agendée d'abord au 13-14 juin 2020 puis au 24-25 avril 2021 et maintenant au 11-12 septembre 2021.

La place de fête reste au même endroit aux alentours de la salle de spectacles et les travaux du comité d'organisation continuent.

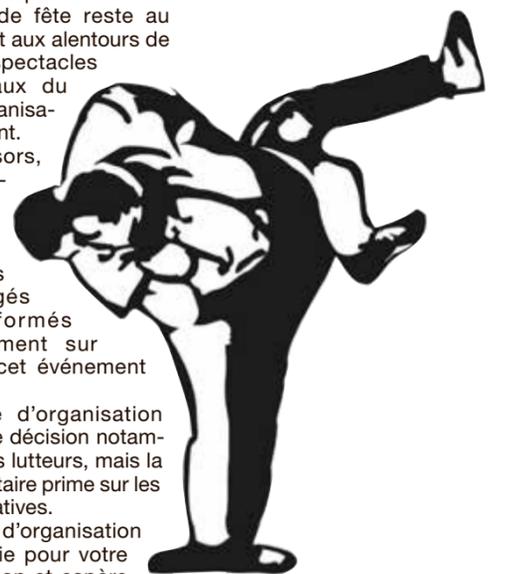
Les sponsors, les donateurs, les bénévoles et toutes les personnes déjà engagés seront informés personnellement sur la suite de cet événement régional.

Le comité d'organisation regrette cette décision notamment pour les lutteurs, mais la situation sanitaire prime sur les autres alternatives.

Le comité d'organisation vous remercie pour votre compréhension et espère

vous saluer en septembre à Corgémont. Il souhaite à toute la population une bonne santé.

| le comité d'organisation





L'Ecole à journée continue sous son nouveau toit

Le déménagement effectué durant la semaine blanche, dans des lieux particulièrement accueillants



Au deuxième étage de l'immeuble, l'EJC dispose d'espaces de jeux divers et très accueillants, présentés ici par Erwin Dornbierer, conseiller municipal en charge du dicastère Ecoles et formation

La sécurité des jeunes élèves fréquentant l'Ecole à journée continue est désormais optimale, puisque cette infrastructure a profité de la semaine blanche pour emménager sous son nouveau toit, dans le bâtiment jusqu'ici dévolu à l'école enfantine. Lundi prochain, pour cette rentrée hivernale, l'EJC inaugurera ces locaux particulièrement accueillants.

Un quartier privilégié

L'EJC était installée, depuis 2017 et jusqu'à vendredi der-

nier, dans la maison de la fondation Grosjean, au numéro 6 de la Grand-rue. Le cheminement, pour atteindre cet immeuble depuis l'école ou l'école enfantine, exigeait un accompagnement des plus petits; le trafic automobile est en effet dense au centre du village.

Or désormais, entre le collège Arc-en-Ciel et l'EJC, le déplacement est minime, le long d'une rue résidentielle droite. Les enfants ne quittent donc plus le magnifique quartier des écoles

et les plus petits apprécieront grandement de pouvoir profiter de la magnifique place de jeu attenante à l'immeuble, laquelle vient d'être remise à neuf.

Des locaux accueillants

Rénové il y a une petite dizaine d'années, l'immeuble est encore en parfait état. Pour dédier ses deux étages supérieurs à l'EJC, il aura suffi d'installer une cuisine et de donner quelques coups de pinceau. Les sanitaires et les vastes vestiaires étaient parfaitement

adaptés aux nouveaux utilisateurs; la sécurité intérieure, fenêtres et cage d'escalier en particulier, répondait elle aussi aux besoins de jeunes élèves.

Quant au confort, on soulignera que tous les locaux de l'EJC sont aussi lumineux que chaleureux.

Au premier étage a donc pris place la salle à manger, très vaste puisqu'elle occupe deux salles communicantes, dont l'une est agrémentée d'une cuisine moderne; ainsi les tables peuvent-elles être disposées à distance respectable les unes des autres, ce qui est appréciable en cette période de crise sanitaire.

Un étage de détente

Au deuxième étage, sont disposés les locaux dédiés au jeu et à la détente en général, lumineux eux aussi, chaleureux et fort bien équipés.

« Sans les corridors, l'EJC dispose ici de 90 mètres carrés environ par étage. De quoi mettre à l'aise les enfants et adolescents participants, qui sont une bonne quarantaine, et de quoi manger dans des conditions très agréables, avec une trentaine de jeunes convives quotidiennement », se réjouit Erwin Dornbierer, le conseiller municipal en charge du dicastère des écoles et de la formation.

Au rez-de-chaussée, on rappellera que le bâtiment abrite la cuisine et les locaux dévolus à l'enseignement de l'économie familiale.

| cm

Une exclusivité proposée aux élèves secondaires

La Municipalité vient de lancer un sondage, auprès des parents d'adolescents scolarisés actuellement en 8H, 9H et 10H, donc tous les adolescents qui fréquenteront l'Ecole secondaire du Bas-Vallon (ESBV) à la rentrée d'août 2021.

Elèves curgismondains et externes confondus, ils se voient tous proposés, dès la prochaine année scolaire, une cantine spécifique différenciée. Erwin Dornbierer: « Les parents qui souhaitent inscrire leurs adolescents à l'EJC, donc avec un encadrement, pourront toujours le faire comme actuellement. Mais une autre offre leur est proposée, adaptée à des écoliers plus âgés et donc plus autonomes: une cantine, et donc un repas équilibré servi à midi dans les locaux de l'EJC, avec l'accès ensuite aux espaces de jeux intérieurs et la liberté de quitter les lieux dès après avoir mangé, par exemple pour profiter de la place de sport toute proche ou pour rallier le collège. »

Cette offre communale, qui s'adresse donc aux élèves secondaires exclusivement, coûtera 12 francs par jour et par adolescent (repas et accès aux locaux de l'EJC). Elle vise à permettre aux externes d'éviter le stress du déplacement en train durant la pause de midi, et à tous les élèves qui sont seuls à midi de prendre un repas équilibré, complet et servi dans un cadre chaleureux.

On rappellera que l'Ecole à journée continue est cliente de la Coccinelle verte, un prestataire neuchâtelois spécialisé dans la nourriture pour jeunes et enfants. | cm



En deux parties communicantes, la vaste salle à manger du premier étage est équipée d'une cuisine neuve, qu'on aperçoit ici en arrière-plan

Aux petits soins du site communal

Le Conseil municipal a mis sur pied tout récemment un groupe de travail chargé de la refonte totale du site internet communal. Cette adresse importante sera rajeunie et modernisée par les six personnes qui réaliseront cette mise à jour, cette année encore. Le travail impliquera une mise à jour des données,

avec suppression des informations caduques et ajout de toutes celles qui peuvent rendre service aux habitantes et habitants.

Simplicité, convivialité et utilité, tels sont les mots d'ordre qui dirigeront cette refonte par des membres de l'administration et des autorités municipales. | cm

Pas de foire cette année non plus

Averti par les organisateurs, le Conseil municipal informe la population, avec regret, que la Foire de printemps n'aura pas lieu cette année.

Nathalie Faraone, présidente de cette manifestation traditionnelle et très courue, a en effet annoncé tout récemment sa décision d'annuler l'édition 2021. Un choix effectué à contrecoeur évidemment, et motivé par les fortes inconnues régnant actuellement en matière de mesures

sanitaires. La Foire ayant lieu à fin mai, les organisateurs auraient dû très rapidement pouvoir établir un programme d'animation complet, tandis que les sociétés participantes auraient dû lancer sans délai leur recherche de sponsors.

La présidente, en fonction depuis trois ans, subit sa deuxième annulation d'affilée. Elle espère bien pouvoir donner rendez-vous à tous pour le mois de mai 2022. | cm

Journée hors cadre

L'Exécutif municipal a agendé sa traditionnelle journée annuelle de réflexion extra-muros, au samedi 27 mars prochain. Le lieu de cette rencontre printanière doit encore être défini, en fonction de l'évolution des directives sanitaires; il sera choisi si possible en dehors de la localité.

La journée de réflexion hors cadre est consacrée à des

échanges d'idées, parfaitement informels et dénués de toute décision politique. Elle est d'autant plus importante en début de législature, car elle permet aux nouveaux membres du Conseil municipal de faire plus ample connaissance avec leurs collègues et avec les affaires communales en général. | cm

PARTI SOCIALISTE ERGUËL

Accord de libre-échange avec l'Indonésie: que choisir?

Un dilemme de taille se pose pour le Parti Socialiste Erguël avec ce referendum. Le développement durable nous tient à cœur et l'industrie régionale aussi. Notre région vit d'abord des exportations et cet accord permettrait de faciliter l'accès à un pays en croissance. En parallèle, le maintien des forêts tropicales est évidemment important et cet accord promet d'intégrer, pour la première fois, les enjeux du développement durable.

C'est pourquoi le PS Erguël a décidé de laisser la liberté de vote concernant ce referendum du 7 mars prochain.

Initiative populaire «Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage»

Sensible à la cause des femmes, le Parti socialiste Erguël est opposé à une initiative qui s'attaque à un symbole, et non aux raisons d'un problème. Et peut-on prononcer des interdictions au nom de la liberté? De plus, des prescriptions ves-

timentaires quelles qu'elles soient, n'ont pas leur place dans la constitution fédérale, texte de base de notre démocratie.

Le Parti Socialiste d'Erguël dit non à l'initiative anti-burqa.

Loi fédérale sur les services d'identification électronique (LSIE)

La confédération deviendra-t-elle: fournisseur de données. En effet, pour répondre aux demandes à l'administration comme les prestations sociales, la déclaration d'impôts sont ou pourraient se faire par voie électronique. Pour se faire, le conseil fédéral et le Parlement veulent un changement de système historique avec la loi sur l'identité électronique. Les entreprises privées auront à l'avenir la responsabilité de délivrer le passeport suisse numérique (e-ID) et de gérer des données privées sensibles. Le bureau des passeports sera remplacé par de grandes banques, des compagnies d'assurance et des entre-

prises proches de la Confédération.

Non à la commercialisation de nos données privées. Et non à une protection insuffisante des données. D'après un sondage représentatif en 2019, plus de 87% de la population veulent obtenir un passeport numérique, mais de l'Etat.

Le Parti Socialiste Erguël dit non à la loi sur l'identité électronique.

Loi cantonale sur le commerce et l'industrie

Pour le Parti socialiste Erguël, la cigarette électronique doit être soumise aux mêmes règles que les produits du tabac classique. En revanche, il s'oppose à une extension de l'ouverture des magasins de deux à quatre dimanche.

Le Parti socialiste Erguël dit non au projet principal et oui au projet alternatif, en cochant également la case projet alternatif.

| ps

Le clin d'œil

www.dessindepresse.ch

La pollution due aux énergies fossiles tue 8 millions de personnes par année

VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:



METTRE UN MASQUE!



SE SAVER LES MAINS



NE PAS TOSSEUR



FURNER LES PILETS



CATHOLIQUES RÉFORMÉES

UNITÉ PASTORALE CATHOLIQUE BIENNE-LA NEUVEVILLE

BIENNE cure Sainte-Marie
032 329 56 01

Pour les funérailles: renseignements au secrétariat de Bienne, 032 329 56 01.

En dehors des heures de bureau: écouter le répondeur au même numéro qui vous renseignera sur le prêtre responsable.

Prochaine messe: samedi 20 mars à 18h, chapelle de Péry-Reuchenette, dans le respect des directives de l'OFSP, 16 places et masque obligatoire.

Messe de Pâques: dimanche 4 avril à 10h, chapelle de Péry-Reuchenette, dans le respect des directives de l'OFSP, 16 places et masque obligatoire.

Autres célébrations: se référer à l'Angelus ou consulter le site internet www.upbienne-laneuveville.ch, également par téléphone au secrétariat de Bienne 032 329 56 01.

Newsletter: pour connaître la vie et les actions de la communauté catholique des villages Péry, s'inscrire à: cdv-communaut-catholique-pery@bluewin.ch.

Visites de la chapelle: toujours pas au programme.

Location de la salle Sainte-Bernadette: toujours pas actuelle (Covid).

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE CATHOLIQUE-CHRÉTIENNE ET DIASPORA DU CANTON DU JURA

SAINT-IMIER
rue Denise Bindschedler – Robert 4 + 6
case postale 207

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE TRAMELAN

Messe: samedi 20 février à 17 h 30, jeudi 25 février à 9 h.

Méditation du chapelet: mardi 23 février à 17 h.

Prière de Taizé: mardi 23 février à 19 h 30 à l'Église catholique.

Pour répondre aux mesures obligatoires de la confédération, la secrétaire sera en télétravail les lundis et jeudis matin. Le bureau sera donc ouvert uniquement les jeudis après-midi de 13 h 30 à 18 h. En cas de besoins hors de ces heures, vous trouverez le numéro privé de Céline Liechti sur le répondeur automatique de la paroisse. Merci de votre compréhension.

www.cathberne.ch/tramelan

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE VALLON DE SAINT-IMIER

Horaire liturgique: samedi 20 février, 18 h à Saint-Imier; dimanche 21 février, 10 h à Corgémont; mardi 23 février, 9 h à Corgémont; jeudi 25 février, 19 h à Saint-Imier. Sans inscription préalable, liste de présences à l'entrée. Le nombre de participants aux célébrations est toujours limité à maximum 50 personnes, avec maintien de la distanciation et sous conditions.

TÉMOINS DE JÉHOVAH

SAINT-IMIER

rue du Vallon 28

Plus d'informations: jw.org
(site officiel gratuit)

COLLABORATION DES PAROISSES RÉFORMÉES DE L'ERGUËL

Culte en ligne: dimanche 21 février, culte *Terre Nouvelle* pour la campagne œcuménique de Carême à retrouver sur notre site internet.

Culte d'au revoir à Sarah Vollert: dimanche 7 mars, 10h, culte pour la région à la Collégiale de Saint-Imier. Au revoir à Sarah Vollert, catéchète professionnelle. Inscriptions auprès de la secrétaire de la collaboration, Corinne Perrenoud, 032 941 37 58 (le matin) ou secretariat@referguel.ch.
Ecoute et prière: 077 423 20 20 ou ecoute@referguel.ch.

Collaboration: Laure Devaux Allisson, 076 438 02 09, laure.devaux@referguel.ch

Aumônerie des homes: Macaire Gallopin, 076 740 82 50, macaire.gallopin@referguel.ch

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE CORGÉMONT ET CORTÉBERT

Restriction de nos activités: suite à la décision du conseil exécutif du vendredi 23 octobre, notre paroisse a choisi de ne pas proposer de cultes ni d'autres activités, à l'exception de l'église ouverte, des cultes, du catéchisme et des conseils de paroisse, et ce, jusqu'à nouvel avis. Mais, bien entendu, nos églises restent ouvertes pour offrir un espace de ressourcement. Nous restons volontiers à votre disposition pour maintenir des liens en ces temps troublés.

Soupe de carême œcuménique à l'emporter: vendredi 26 février, de 11 h 30 à 12 h 30, salle de paroisse catholique de Corgémont. Merci d'apporter votre récipient.

Prochain culte: dimanche 28 février, 10 h, temple de Corgémont.

Pasteur: David Kneubühler, 079 823 75 84, david.kneubuehler@referguel.ch

Services funèbres: permanence au 0800 225 500

Présidente du conseil de paroisse: Christine Brechbühler, 079 565 93 66 ch.c.brechbuehler@gmx.ch

Réservation salle de paroisse: E. Hohermuth, 032 963 11 89, 4hohermuth@bluewin.ch

*032 489 17 08 corgecorte@referguel.ch
www.referguel.ch*

PAROISSE RÉFORMÉE COURTELARY ET CORMORET

Culte: église ouverte le 21 février, de 10 h à 11 h, par le pasteur régional Marc Balz. Musique et méditation au programme.

Contact de la paroisse: 032 944 11 63

Président: Philippe Hauri, 079 271 99 10, philippe.hauri@bluewin.ch

Secrétaire: Annelise Stieger, 079 413 47 32, annelise@bluewin.ch

Services funèbres: permanence au 0800 225 500

PAROISSE RÉFORMÉE LA FERRIÈRE

Culte: dimanche 21 février, culte en ligne *Terre Nouvelle* (Daniel Chèvre, Serge Médebielle, Paula Oppliger).
Conseil de paroisse: mardi 23 février, cure, 8 h 30.
Ecoute, entretien, partage, prière: vous pouvez joindre le pasteur au 079 414 03 60.

Pasteur: Serge Médebielle, 079 414 03 60, serge.medebielle@referguel.ch

Présidente et service auto: Pierrette Wäfler, 032 961 15 81 ou 079 291 42 05

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DE RONDCHÂTEL

PÉRY rue du Collège 12

Culte: dimanche 21 février à 10 h à l'église de Vauffelin. Officiant: Daniel de Roche. Offrande en faveur des Paroisses suisses à l'étranger.

Proposition d'intercession: dans la semaine à venir, nous sommes invités à prier pour le syndicat des paroisses de l'Erguël.

Communication culte: le culte d'éveil à la foi du samedi 27 février est supprimé et remplacé par un culte ordinaire le dimanche 28 février à 10 h à l'église d'Orvin.

Fruits TerrEspoir: livraisons le 24 février à Péry et Vauffelin, le 25 février à Orvin. Les prochaines commandes sont à remettre jusqu'au 11 mars.

A votre disposition: nos pasteurs sont disponibles pour un temps de discussion ou un échange de message, n'hésitez pas à les contacter. Daniel de Roche 079 337 50 76, Gilles Bourquin 079 280 20 16.

Site internet: votre paroisse continue d'être présente au travers de son site internet www.paroisse-ronchatel.ch où vous pourrez consulter les informations qui seront actualisées au fur et à mesure.

032 485 11 85 (lu: 13h-17h30, ve: 7h45-11h30)

*contact@paroisse-ronchatel.ch
www.paroisse-ronchatel.ch*

Services funèbres: permanence au 079 724 80 08

Location de salles: 032 485 11 85 Grain de sel, Orvin; salle de la Cure, Orvin; salle de paroisse, Péry

*Visites: Daniel de Roche 079 337 50 76
Gilles Bourquin 079 280 20 16*

*Catéchisme: 7H et 8H, Anne Noverraz, 079 852 98 77
9H, Anne Noverraz, 079 852 98 77 et Christian Borle, 078 739 58 28
10H, Anne Noverraz, 079 852 98 77, Christian Borle, 078 739 58 28 et Pierre-André Kuchen, 079 136 76 74
11H, Anne Noverraz, 079 852 98 77, Christian Borle, 078 739 58 28 et Daniel de Roche, 079 337 50 76*

PAROISSE RÉFORMÉE RENAN

Culte: dimanche 21 février, culte en ligne *Terre Nouvelle* (Daniel Chèvre, Serge Médebielle, Paula Oppliger).
Ecoute, entretien, partage, prière: vous pouvez joindre le pasteur au 079 414 03 60.

Pasteur: Serge Médebielle, 079 414 03 60, serge.medebielle@referguel.ch

Présidente: Catherine Oppliger, 078 761 46 38

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE SAINT-IMIER

Culte: dimanche 21 février, culte en ligne sur www.referguel.ch.

Eveil à la foi: en lieu et place de la rencontre de février, une séquence à voir et à vivre sur www.referguel.ch, sur le thème de l'air.

Calendriers de carême: disponibles sur le présentoir à l'entrée de la collégiale.

Femmes protestantes: la Baratte suspend ses rencontres du vendredi matin, jusqu'à nouvel avis.

Après-midis récréatifs des aînés: les rencontres sont suspendues jusqu'à nouvel avis.

Respiration: le mercredi de 12 h à 12 h 30, des moments de rencontre et de méditation en compagnie de notre pasteur Macaire Gallopin à la collégiale, dans notre coin-méditation.

Coin-méditation à la collégiale: situé dans l'abside nord, il vous accueille durant les heures d'ouverture de la collégiale, de 7 h à 17 h. Vous y trouverez des brochures et des bibles, à consulter ou à emporter, et une ambiance propice à la détente et à la réflexion.

Nous restons à votre service!: la prudence reste de mise, surtout pour nos aînés. A disposition pour tout service, commission, transport chez le médecin, ou simplement pour un entretien téléphonique. Le secrétariat est atteignable de 8 h 30 à midi, et de 14 h à 16 h 30. Notre pasteur est également joignable au

numéro indiqué ci-dessous. Nous continuons de privilégier les entretiens téléphoniques par rapport aux visites à domicile.

Pasteur: Macaire Gallopin, 076 740 82 50, macaire.gallopin@referguel.ch

Services funèbres: permanence au 0800 22 55 00

*032 941 37 58
paroisse.st-imier@referguel.ch
www.referguel.ch*

PAROISSE RÉFORMÉE SONCEBOZ-SOMBEVAL

Prochain culte à Sombeval: dimanche 28 février, 10 h, culte-partage autour du Psaume 23 avec Letizia Canepa.

Conseil de paroisse: jeudi 25 février à 18 h.

Accompagnement du pasteur: si vous souhaitez un accompagnement spirituel, une prière, un entretien, une information, si vous avez une question, vous pouvez faire appel au pasteur Richard Riesen, qui se fera un plaisir de s'entretenir avec vous. N'hésitez pas à le contacter.

Services funèbres: permanence au 0800 225 500

Secrétariat: Katia Sulliger, 079 669 78 19, sonceboz-sombeval@referguel.ch

*Pasteur: Richard Riesen, 032 489 17 68
richard.riesen@referguel.ch*

www.referguel.ch/paroisses/sonceboz-sombeval

PAROISSE RÉFORMÉE SONVILIER

Culte: dimanche 21 février, culte du 1^{er} dimanche de Carême. Culte de l'Erguël en ligne avec la participation du nouvel animateur *Terre Nouvelle* de l'Arrondissement, Daniel Chèvre, sur www.referguel.ch
Culte radiodiffusé sur Espace 2 à 10 h en direct de Neuchâtel.

Soupe PPP et vente du pain du partage: les règles sanitaires ne permettront pas cette année de partager la soupe et le pain à l'intérieur de la maison de paroisse, mais le samedi 6 mars dès 11 h 30, il sera possible de venir chercher soupe et pain, à l'emportée, devant la maison de paroisse.

Pasteur: Alain Wimmer, 079 240 63 16 (aussi SMS et WhatsApp), alain.wimmer@referguel.ch

Présidente de paroisse: Beatrix Ogi, 079 725 15 41

Services funèbres: 0800 225 500

www.referguel.ch

STIFTUNG FÜR DIE PASTORATION DER DEUTSCHSPRACHIGEN REFORMIERTEN TAVANNES rue du Pasteur Frêne 12

Gottesdienst: am 21. Februar um 10 Uhr in Moutier mit Pfarrer Stefan Meili und den Mennoniten vom Kleintal.

Pfarrer Stefan Meili, 079 363 97 16

PAROISSE RÉFORMÉE TRAMELAN

Culte Terre Nouvelle: dimanche 21 février, 10 h, église de Tavannes. Taxi sur appel: prière de s'annoncer le matin même entre 8 h et 9 h au 032 483 10 11.

Prière Taizé: mardi 23 février, 19 h 30, église catholique.

Pain du Partage: du mercredi 17 février au 4 avril, dans les boulangeries du village; pour chaque pain vendu, 50 centimes seront reversés aux projets d'Action de Carême, Pain pour le prochain et Etre Partenaires (cette action nous rappelle que près de 800 000 personnes dans le monde ne mangent toujours pas à leur faim et que le droit à l'alimentation ne leur est pas garanti).

Missions: le montant de la cible 2021 s'élève à 38 665 francs. Si vous le pouvez, nous vous invitons à faire un don sur le CCP 25-8472-6 «Paroisse réformée de Tramelan, Missions, Tramelan». Merci de votre soutien.

*Services funèbres: 0848 778 888
www.par8.ch*

PAROISSE RÉFORMÉE VILLERET

Chères paroissiennes et chers paroissiens: la paroisse met tout en œuvre pour vivre un temps de Carême animé, même s'il sera différent des autres années, nous vous tiendrons informés des activités et offres dans notre prochain P'tit Paroissien. La Paroisse et la Collaboration (voir communiqué) s'organisent pour offrir du soutien logistique et moral à vous toutes et tous et surtout à celles et ceux qui en ont le plus besoin. Prière de suivre nos communications dans la presse et sur le site internet.
Culte en ligne: dimanche 21 février, culte en ligne *Terre Nouvelle*.

Pour toute demande d'aide: 079 289 95 06, matteo.silvestrini@referguel.ch

L'adresse courriel de la paroisse reste active pour toute demande habituelle: villeret@referguel.ch

Notre site internet est mis à jour avec des liens et des méditations: www.referguel.ch

Services funèbres: 0800 225 500

ÉVANGÉLIQUES

ÉGLISE POUR CHRIST CORGÉMONT sur le Crêt 3

www.gfc.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MENNONITE VALLON DE SAINT-IMIER CORMORET

*R. Geiser, 078 652 64 04
www.eemvs.ch*

ÉGLISE MOUVEMENT ORVIN Le Crêt 2

Culte: dimanche 21 février, culte à 10 h en live sur notre chaîne YouTube: église mouvement.

www.eglisevmmt.ch

ÉGLISE DU ROC SAINT-IMIER Jacques-David 12

Nous reprenons tout doucement: les cultes ont à nouveau lieu en présentiel (50 personnes). Merci de respecter les règles sanitaires et de vous inscrire auprès du pasteur. Les visiteurs sont les bienvenus sans inscription.

Culte: dimanche 21 février à 10 h, culte avec Jacques Lachat de Ville-ret. Possibilité aussi de le vivre par vidéoconférence et/ou de trouver en grandes lignes le partage sur notre site.

Service d'entraide: disponible pour tous. Ecoute, partage, coup de main et prière: Luc et Renate Normandin 032 941 58 25.

Autres activités: pour info, contactez le pasteur au 032 941 58 25.

*Luc et Renate Normandin
032 941 58 25
<http://egliseroc.wordpress.com>*

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MÉTHODISTE BÉTHANIA SAINT-IMIER Fourchaux 36

Culte: dimanche 21 février à 9 h 30 avec Iris Bullinger. Vu les prescriptions concernant le coronavirus, le culte a lieu avec 15 personnes et il sera possible de le suivre en live, le lien est donné sur le blog www.la-bethania.ch

Cellule Haut-Vallon: vendredi 19 février à 20 h.
Catéchisme: groupe 2, mercredi 24 février à 12 h 30.

Béthania ouverte: jeudi 25 février de 19 h à 22 h (débat).

Catéchisme: groupe 1, vendredi 26 février à 17 h.
A votre disposition: le pasteur est à votre disposition si vous ressentez le besoin de partager, si vous avez des questions, des soucis ou des demandes de prières.

*Bertrand Mathys, pasteur,
032 941 49 67
www.la-bethania.ch*

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE ACTION BIBLIQUE

SAINT-IMIER rue Paul-Charmillot 72

Culte: dimanche 21 février, 10 h, prédicateur David Weber. En raison de la situation sanitaire actuelle, nous assurons les cultes en direct via une retransmission en streaming (vidéo). Pour plus d'informations, veuillez contacter l'adresse courriel ci-dessous.

*David Weber, pasteur
dj.weber@gmail.com
www.ab-stimier.ch*

ÉGLISE NÉO-APOSTOLIQUE SAINT-IMIER rue de Châtillon 18

*Didier Perret, dpe2610@gmail.com
079 240 72 73
www.stimier.nak.ch/agenda*

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU PIERRE-PERTUIS SONCEBOZ Pierre-Pertuis 2

Culte et message biblique: dimanche 21 février à 10 h.
Etude biblique: mardi 23 février à 20 h.

www.eepp.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MENNONITE DU SONNENBERG TRAMELAN

Culte: dimanche 21 février à 10 h aux Mottes, garderie, groupe juniors.
Moment de prière et de silence: mardi 23 février à 13 h 30 à la rue des Prés.

Réunion de prière à la manière de Taizé: mardi 23 février à 19 h 30 à l'Eglise catholique. Les cultes en présentiel sont limités à 50 personnes.

www.menno-sonnenberg.ch

ARMÉE DU SALUT TRAMELAN Grand-Rue 58

Culte: dimanche 21 février, 9 h 45, culte en présentiel (inscription demandée), diffusé en direct (YouTube, Armée du Salut Tramelan), activités pour enfants et garderie.
Prière 29B12: lundi 22 février, dès 19 h 30, nous prions pour vous.
Prière: mardi 23 février, 9h.
Bible en ligne: mercredi 24 février, 20h, formationadultes.armeedusalut.ch, vous pouvez le suivre depuis chez vous.

*Pascal Donzé, 032 487 44 37
www.ads-tramelan.ch*

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU FIGUIER TRAMELAN Grand-Rue 116

entrée: face à Albert Gobat 15

*Conseil Pastoral:
Hugues Jobin, 032 487 60 38*

AVIS MORTUAIRE

*La famille c'est comme
les branches d'un arbre ;
nous grandissons tous dans de
différentes directions, mais nos
racines sont les mêmes.*

Son épouse : Vèrène Terraz-Mathez

Ses enfants : Stéphanie et Thomas Rindlisbacher-Terraz,
leur fille Emma

Serge et Vicky Terraz-Rodrigue, leurs enfants
Nora-Lee, Amy-Lou, Tim-Eliot

ainsi que les familles parentes et amies ont le chagrin de faire
part du décès de

Monsieur Jean-Jacques Terraz

qui nous a quittés dans sa 74^e année après une longue maladie
supportée avec courage.

Saint-Imier, le 14 février 2021

Adresse de la famille : Vèrène Terraz
Rue de la Fourchaux 18
2610 Saint-Imier

Le dernier adieu a eu lieu dans l'intimité de la famille.

Cet avis tient lieu de faire-part

REMERCIEMENTS

La famille de Monsieur

Willy Bärffuss

tient à vous dire de tout cœur combien
vos témoignages d'affection et de
sympathie lui ont été bienfaisants en
ces jours d'épreuve.

Elle vous exprime sa profonde
reconnaissance.

Saint-Imier, février 2021



REMERCIEMENTS

Profondément touchés par la manière
dont vous avez honoré la mémoire de
notre papa, beau-papa, grand-papa,
arrière-grand-papa

Willy Zeller

nous tenons à vous exprimer notre gratitude.

Un grand merci pour vos fleurs, vos dons, vos messages et
vos paroles réconfortantes, qui nous ont fait ressentir combien
grandes étaient l'amitié, l'estime et l'affection que vous portiez
à Willy.

Famille Zeller



AVIS MORTUAIRE

La commune bourgeoise de Saint-Imier a appris avec tristesse
le décès de

Monsieur Jean-Jacques Terraz

*bourgeois et ancien président de la corporation
ainsi que papa de Serge Terraz, notre actuel président.*

Il laissera le souvenir d'un homme passionné et respectueux de
nos forêts à ceux qui l'ont côtoyé.

Nos sincères condoléances et nos plus chaleureuses pensées
accompagnent Serge, ainsi que toute sa famille.

Le Conseil bourgeois

Vos faire-part de deuil dans les plus brefs délais

BECHTEL-IMPRIMERIE.CH 032 944 18 18

COMMUNE DE COURTELARY AVIS OFFICIELS



La Commune privée de budget par une opposition collective

L'entretien des chemins ruraux au cœur de l'affaire

Une opposition au budget 2021, signée par neuf personnes hostiles à la décision du Conseil municipal en matière d'entretien des chemins ruraux, condamne la Municipalité à fonctionner de manière particulière jusqu'à la décision préfectorale y relative. En clair, seules sont admises, depuis le 11 janvier dernier, les dépenses liées ou indispensables; par indispensables, il est entendu les dépenses sans lesquelles le bon fonctionnement de la commune serait clairement mis en péril.

Accepté unanimement, puis mis au placard...

Le 14 décembre 2020 en assemblée municipale, on se souvient que le budget communal 2021 avait été accepté à l'unanimité des participants. Le 11 janvier cependant, soit dans le délai légal de trente jours, une opposition était formulée, portant 9 signatures; elle conteste à la fois le budget et une décision du Conseil municipal concernant les chemins ruraux.

Cette décision: lors de l'établissement du budget, l'Exécutif local avait renoncé à deux manières de fonctionner qui ne reposaient sur aucune base légale. Etait abandonné d'une part l'encaissement d'une taxe annuelle auprès des propriétaires fonciers de chemins (environ 5000 francs au total); d'autre part était supprimé l'entretien desdits chemins par la commune.

Cet entretien, la Municipalité le menait été comme hiver, après avoir doublé la taxe (environ 5000 francs de subvention), et en assumant les coûts supplémentaires. Les frais dépassent effectivement chaque année les 10000 francs réunis par les taxes et la subvention communale; en particulier lorsque le déneigement est aussi intense que cet hiver. A préciser: il n'a jamais été demandé aux riverains de compenser ces coûts supplémentaires, qui ont toujours été assumés par la collectivité.

Ni base légale, ni obligation

La décision du Conseil municipal était basée sur des faits tangibles: le prélèvement de la taxe, auprès de la cinquantaine de propriétaires fonciers de chemins ruraux de Courtelary, ne reposait sur aucune base légale; aucune obligation légale non plus ne justifiait l'entretien de ces chemins par la Municipalité. La loi cantonale, à ses articles 41 et 42, est parfaitement claire à ce sujet.

L'Exécutif enfin au complet

L'élection municipale complémentaire de dimanche dernier a souri à deux femmes et un homme: Roxane Zürcher, Jenny Mérillat et Hubert Droz, trois nouveaux élus qui entrent en fonction le 1^{er} mars prochain officiellement et tiendront leur première séance d'Exécutif le mardi 9 mars. A cette occasion, ils seront assermentés par le premier citoyen de la Commune, Jean-Marc Tonna.

A souligner que les nouveaux élus auront préalablement rencontré, ce mois encore, leurs collègues de l'Exécutif et le personnel de l'administration.

En chiffres

Cette élection a suscité une participation de 37 pour



Conséquent, les autorités locales ont amputé le budget 2021 des recettes liées à la taxe d'une part, des charges liées à l'entretien des chemins ruraux d'autre part.

Au lendemain de l'assemblée municipale, les propriétaires fonciers concernés ont été avertis par courrier écrit. Courrier leur précisant bien que la Commune assumerait cependant le déneigement complet de l'hiver 2020-2021, ceci afin de laisser le temps aux parties de trouver une solution idoine avant la prochaine mauvaise saison.

La recherche de cette solution a commencé immédiatement ensuite (voir encadré ci-contre), mais a donc été annulée par l'opposition.

Des directives restrictives

Pour répondre à la législation cantonale et communale en vigueur, le Conseil municipal a dû édicter et adopter rapidement des Directives applicables aux dépenses en l'absence du budget 2021, un document officiel paraphé le 5 février et qui règle le fonctionnement actuel de la Commune.

En l'absence de budget, les seules dépenses autorisées sont celles qui sont liées (donc justifiées par des lois, des exigences supérieures ou des contrats existants avant le 11 janvier), celles qui font suite à un crédit d'engagement approuvé avant le 11 janvier dernier, et celles qui sont absolument nécessaires au fonctionnement normal de la commune.

Don du Conseil municipal, subvention ponctuelle accordée par ce dernier, dépenses pour

une Course des aînés lorsque les conditions sanitaires le permettront, etc.: toutes les dépenses de ce genre sont actuellement interdites.

Des coûts supplémentaires pour la Commune

Sans budget valable, la Commune doit de surcroît limiter l'acquisition du matériel nécessaire au fonctionnement immédiat de ses infrastructures; la création de réserves lui est formellement interdite. Ainsi doit-elle par exemple se contenter d'acheter le combustible de chauffage utilisé en deux mois au maximum, sans pouvoir profiter d'un prix de gros ou d'une action ponctuelle.

Cette manière de faire, dans tous les domaines, ne manquera pas de causer des frais supplémentaires, en livraison ou en prix d'achat.

Les autorités ne cachent pas un certain dépit, face à ces factures évitables, sachant que l'opposition aurait été tout aussi efficace pour ses auteurs, si elle avait été formulée uniquement contre la décision sur les chemins ruraux. Y inclure le budget 2021 était inutile pour le but visé, mais coûteux pour la collectivité...

Merci à la Bourgeoisie et au préposé

Le Conseil municipal tient à remercier ici la Bourgeoisie et le préposé aux cultures pour leur réactivité, leur efficacité et leur ouverture d'esprit durant les discussions de décembre, qui auront donc malheureusement été vaines. Désormais, la Municipalité attend l'avis de droit de la Préfecture, qui doit étudier l'opposition et le dossier en général. | cm

Des négociations pourtant bien avancées

Immédiatement après l'approbation du budget, soit l'an dernier encore, une rencontre s'est tenue entre une délégation du Conseil municipal, les représentants de la Bourgeoisie de Courtelary et le préposé local aux cultures. Diverses esquisses de solution ont été évoquées à cette occasion et il est ressorti que le dialogue, éminemment fructueux, allait sans le moindre doute aboutir rapidement à un arrangement satisfaisant pour toutes les parties.

Durant cette rencontre initiale, l'Exécutif avait bien rappelé que l'entretien complet (déneigement compris) du chemin menant à Frémont, La Blanche et Piëribon, n'était nullement concerné par sa décision de 2020; c'est en effet par arrangement antérieur que la Municipalité assume et assumera son entretien en toute saison. Il en va de même pour la boucle Prè du Roc - Pont de Pierre, laquelle conduit notamment au compost municipal. De surcroît, le Conseil municipal avait clairement affirmé aussi qu'il n'était pas du tout opposé au subventionnement communal du syndicat que pourraient potentiellement créer les propriétaires de chemins ruraux.

Les discussions étaient donc bien avancées et une deuxième rencontre était agendée ce mois; elle a dû être annulée et les solutions envisagées abandonnées, en raison du dépôt de l'opposition. | cm

SAPEURS-POMPIERS CENTRE-VALLON

Merci !

Nous souhaitons remercier du fond du cœur les autorités communales, les commerçants de la région ainsi que tous les citoyennes et citoyens de leurs marques d'attention lors de l'intervention du 22 janvier dernier. Toute cette bienveillance aura donné du baume au cœur à tous nos camarades déployés lors de cet événement.

| au nom du commandant,
loriana zbinden, fourrier



L'Exécutif salue également la diversité de ces autorités, où siègent deux femmes et où sont représentées plusieurs générations.

Merci

Les autorités tiennent ici à remercier tous les candidats pour leur intérêt à la chose publique, particulièrement apprécié en cette période rendue difficile par la pandémie, ainsi que les électeurs qui ont pris la peine de faire usage de leur droit démocratique.

Emmenés par le maire, Benjamin Rindlisbacher, les quatre élus en place souhaitent d'ores et déjà une très chaleureuse bienvenue à leurs trois nouveaux collègues. | cm



L'Annexe alimente l'EJC et Les Moussaillons



Malgré les mesures sanitaires très restrictives, le café communal est déjà bien implanté et réputé dans l'agglomération

La crise sanitaire a contraint Laura Risse, tenancière de L'Annexe, à débiter son activité sous la forme de repas et autres créations proposés à l'emporter uniquement. Un service très apprécié déjà dans la localité, et qui vient de s'élargir considérablement.

Le tout nouveau et très attendu café communal a en effet été choisi comme presta-

taire par l'Ecole à journée continue CoViCou – laquelle loge dans le même bâtiment –, ainsi que par la crèche municipale de Courtelary. Hors vacances scolaires, L'Annexe confectionne ainsi une soixantaine de repas quotidiennement, dont une cinquantaine pour les enfants de ces deux institutions, les autres pour leurs personnels. Cette semaine, elle n'a servi que Les

Moussaillons, l'EJC étant fermée pour la semaine blanche.

Laura Risse se réjouit évidemment de ce double engagement très apprécié, intervenu au 1^{er} février dernier officiellement. Voilà qui imprime un rythme régulier et soutenu aux journées de ce restaurant, lequel y trouve évidemment une assise commerciale très bienvenue en cette période pour le moins délicate

pour les établissements publics. Elle souligne que les deux institutions dispensent volontiers à leur nouveau fournisseur des conseils avisés et très appréciés en matière de repas destinés aux petits. Il va de soi que la responsable et son équipe se réjouissent grandement de pouvoir ouvrir leurs portes, largement cette fois, à une population locale non moins impatiente. | cm

Objectif 50 pour cent !

L'association Jura bernois.Bienne a contacté tout récemment les communes, au sujet des élections fédérales de 2023, avec pour objectif d'élever le taux de participation de l'électorat régional. On se souvient qu'en 2019, lors du dernier scrutin de ce type, la partie francophone du canton avait moyennement utilisé son droit démocratique, ce qui lui a valu de perdre toute représentation au Conseil national.

Quand bien même le taux de participation s'était révélé plutôt bon dans notre commune, qui appartenait même au *top ten* avec quelque 43 pour cent de votants, le Conseil municipal a décidé de réfléchir à des manières de stimuler les ayants droit à se prononcer par les urnes. Il s'est fixé pour objectif d'atteindre la barre des 50 pour cent, le dimanche 22 octobre 2023 à Cormoret.

| cm

Les classes enfantines et l'EJC ont déménagé

L'Ecole à journée continue du syndicat scolaire CoViCou (Cormoret-Villeret-Courtelary) et la classe de 1H-2H ont profité de la semaine blanche pour emménager dans leurs nouveaux locaux. Toutes deux ont passé d'un bâtiment contigu à l'autre, donc de la route Principale 14 à la route Principale 16. L'EJC demeure au deuxième étage, l'école enfantine au rez-de-chaussée. L'une et l'autre ont trouvé des locaux flambants neufs et parfaitement adaptés à leurs missions respectives.

Nouveau chantier...

Ensuite de ces déménagements, des travaux plus légers, de rafraichissements essentiellement, seront lancés immédiatement dans l'immeuble route Principale 14, laissé totalement libre avec le départ simultané des locataires.

Dès ce chantier achevé, trois appartements seront mis en location, à savoir un duplex au deuxième étage, un quatre pièces au premier étage et un deux pièces et demie au rez-de-chaussée. Il reste par

ailleurs un appartement libre, de trois pièces et demie, dans l'immeuble ouest. Pour tout renseignement, on s'adressera à l'administration municipale.

... et nouvelle adresse

En conséquence des travaux de rénovation et transformation réalisés sur les immeubles route Principale 14 et 16, un changement d'adresse est intervenu. L'ensemble bâti se situe désormais au numéro 3 de la Vieille-Route, étant entendu que la porte d'entrée

principale s'ouvre maintenant au nord. Maître d'ouvrage, la Municipalité tient ici à remercier pour leur diligence les artisans et les entreprises engagées dans cette rénovation, ainsi que le bureau d'architecture pour son suivi constant, lesquels ont permis de déménager aux dates prévues dans le calendrier de chantier, ceci quand bien même les dernières semaines se sont révélées assez chaudes.

| cm

PRO SENECTUTE

Pro Senectute canton de Berne met Ça bouge à la maison au programme de Telebärn

Fort du succès du programme « Ça bouge à la maison » lancé en avril 2020 par Pro Senectute Arc jurassien, Pro Senectute canton de Berne soutient la diffusion, depuis le 15 février, de l'émission doublée en dialecte alémanique sur la chaîne de télévision locale Telebärn sous le titre *Gymnastik im Wohnzimmer*. Le cours a été créé au début de la crise sanitaire afin de promouvoir l'activité physique chez soi par le biais de la télévision.

Depuis avril 2020, les cours de gymnastique *Ça bouge à la maison* sont diffusés tous les jours du lundi au samedi sur les chaînes de télévision locales Canal Alpha et TeleBielingue (en français et en dialecte), mais aussi sur toutes les télévisions locales de Suisse romande. Cette émission, imaginée et produite par Pro Senectute Arc jurassien, a rencontré un franc succès et continue d'être suivie par un très nombreux public.

En collaboration avec Telebärn, Pro Senectute canton de Berne a ainsi décidé d'élargir sa diffusion à tout le canton de Berne: depuis le 15 février, *Gymnastik im Wohnzimmer* est retransmise tous les matins à 8h20 du lundi au samedi.

Alors que la pandémie perdure et que presque tous les cours de sport en présentiel sont annulés, Pro Senectute offre ainsi la possibilité aux personnes âgées - et peut-être aussi moins âgées -, de rester en forme avec des cours quotidiens de gymnastique douce, facilement accessibles grâce à leur diffusion par le canal des télévisions locales.

Un programme désormais bilingue

L'émission *Ça bouge à la maison* a été enregistrée en français et est animée par deux jeunes experts en sciences du sport, spécialisés dans le travail avec les seniors. Grâce à l'engagement remarquable du

Forum du bilinguisme à Biel/Bienne, au généreux soutien du canton de Berne et du fonds de la Confédération pour la promotion du bilinguisme des cantons bilingues, l'émission est désormais aussi à disposition des cantons germanophones grâce à leur traduction simultanée en dialecte alémanique.

Plus forts ensemble au-delà de la frontière linguistique

L'émission constitue une nouvelle forme de collaboration qui franchit la barrière de *rösti* et devrait pouvoir se poursuivre au-delà de la pandémie. Elle permet d'offrir aux téléspectatrices et téléspectateurs de tout âge une acti-

tivité physique régulière qui ne peut qu'être bénéfique pour le corps, mais aussi pour la tête! Nous sommes convaincus que *Ça bouge à la maison* améliore la qualité de vie des seniors au quotidien.

L'émission *Gymnastik im Wohnzimmer* est diffusée sur Telebärn chaque jour à 8h20, du lundi au vendredi, depuis le 15 février. Ne manquez pas les prochaines émissions, enfilez des habits confortables et faites de la place dans votre salon!

Nous nous réjouissons de votre participation active à ce cours et vous souhaitons beaucoup de plaisir et de motivation.

| pro senectute canton de berne

Le véhicule est commandé

Le Conseil municipal a passé commande du nouveau véhicule de la voirie, auprès du Garage Bourquin Tramelan Sàrl. Rappelons que le crédit ad hoc avait été avalisé par l'assemblée municipale du 14 décembre dernier. Il s'agira d'un engin comparable à celui utilisé aujourd'hui, mais muni

d'une saleuse automatique nettement plus performante et exempt de balayuse; pour le nettoyage des rues communales, décision a été prise de continuer à collaborer avec notre voisine de Courtelary. Le nouveau véhicule arrivera à l'issue d'un délai d'attente de quelques mois. | cm

Masques à disposition

La Municipalité informe les habitants de la commune que des masques de protection sont à disposition auprès de l'administration.

Jusqu'à épuisement du stock, chaque personne de Cormoret qui se rend au bureau pourra recevoir un lot de dix pièces, avis aux intéressés. | cm

Besoin d'aide ?

Les particuliers, artisans ou autres entreprises de la localité qui sont confrontés à des difficultés liées aux effets de la crise sanitaire, sont invités à contacter le secrétariat communal.

La Municipalité s'efforcera de leur apporter de l'aide et du soutien dans la recherche de solutions pour passer ce cap délicat. | cm

Loyer réduit pendant la crise

Au vu de la situation délicate engendrée par le Covid, le Conseil municipal a accordé des réductions de loyers aux utilisateurs des locaux communaux,

qu'il s'agisse de sociétés locales ou de commerçants. Ces réductions demeureront en vigueur jusqu'à la fin des mesures de restrictions actuelles. | cm

Ne venez qu'en cas d'absolue nécessité

Les autorités municipales et le personnel rappellent à la population qu'en cette période de crise sanitaire, il faut absolument privilégier les appels téléphoniques et les courriels, pour communiquer avec l'administration communale. On ne se rendra au bureau municipal qu'en cas d'absolue nécessité, ceci afin de tous nous protéger au mieux d'une potentielle contamination.

Merci à tous pour votre compréhension et votre vigilance. | cm

COMMUNE DE VILLERET AVIS OFFICIELS



Votation communale

Nous vous rappelons que les citoyennes et citoyens de Villeret doivent se prononcer, le 7 mars prochain, sur une demande de crédit d'engagement de 6 195 000 francs, dont 1 846 600 francs à charge de la commune. Ce crédit permettra de procéder aux travaux prévus par le plan d'aménagement des eaux du ruisseau du Bez et pour l'assainissement de la route de la Combe-Grède. Le projet d'aménagement du ruisseau du Bez ainsi que la réfection de la route de la Combe-Grède font l'objet d'une votation commune, car d'une part, le ruisseau se situe à deux endroits sous la route communale, et d'autre part, les travaux engendrés par l'aménagement du ruisseau vont inévitablement créer des dégâts supplémentaires à la chaussée et aux infrastructures. Il est donc indispensable de réfectionner le chemin parallèlement à l'aménagement du

cours d'eau. Le plan d'aménagement des eaux a été accepté par l'assemblée communale du 29 juin 2020, il est maintenant nécessaire de se prononcer sur le crédit de ces travaux. Le dossier complet peut être consulté au bureau communal, sur rendez-vous, ou sur le site Internet de la commune (Administration/Votations/7 mars 2021).

Il nous a été signalé que quelques enveloppes de vote ne contiennent pas le bulletin pour la votation communale. Nous prions les personnes concernées de nous en faire part en téléphonant à l'administration communale au: 032 941 23 31 ou en envoyant un courrier électronique à: admin@villeret.ch, un bulletin leur sera adressé. | cm



Biennale du patrimoine horloger : Saint-Imier et son vallon invités de la dixième édition

C'est l'une des nouveautés majeures de la Biennale du patrimoine horloger (BPH) qui se déroulera du 4 au 7 novembre prochain : son élargissement géographique à Saint-Imier en tant qu'invité spécial et partenaire de l'événement.

Le Conseil municipal se joint ainsi aux Autorités locales et chaux-de-fonnières pour porter avec elles une manifestation phare du monde horloger. Du coup, de nouvelles offres de visites vont compléter la liste des manufactures et sous-traitants qui avaient ouvert leurs portes en 2019.

C'est notamment le cas de Longines et de son musée ainsi que du Parc technologique de la HE-Arc Ingénierie à Saint-Imier. Il y a deux ans, Audemars-Piguet, Breitling, Cartier, Girard-Perregaux, Tag Heuer, Ulysse Nardin, Tissot et Zenith, entre autres, étaient de la partie. Du côté du Vallon, nul doute que d'autres marques viendront compléter cette liste prestigieuse d'ici l'annonce du programme complet.

Enjeux communs et nombreuses similitudes

«C'est tout naturellement et avec grand plaisir que nous avons répondu à l'invitation du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Nous partageons des enjeux communs édifiés par une histoire horlogère présentant de nombreuses similitudes», commente Patrick Tanner.

Le maire de Saint-Imier rappelle que le Vallon a vu naître des grands noms de la montre,



Les bijoux du Musée Longines figureront au nombre des visites exclusives organisées dans le cadre de la Biennale du patrimoine horloger 2021. (Archives chancellerie, février 2017)

comme Longines, TAG Heuer, Blancpain, Chopard ou encore Breitling. Ainsi, «dès 1800, l'essor remarquable de l'horlogerie a transformé notre petit village agricole en un véritable bourg indus-

triel multipliant sa population par huit en moins d'un siècle».

Appel lancé aux entreprises

Les entreprises et sous-traitants horlogers du Vallon sont

conviés à prendre part à la dixième édition du BPH en ouvrant leurs portes au public sous une forme qu'ils définissent eux-mêmes. Les invitations sont parties ces derniers jours. En

2019, près de 6000 personnes ont participé aux visites exclusives des coulisses du monde horloger.

Au-delà de l'élargissement de l'événement à Saint-Imier,

un dispositif spécial a été mis en place pour cette année. Il s'agit, d'une part, de bien marquer ce dixième anniversaire. D'autre part, les organisateurs entendent célébrer comme il se doit l'inscription, en décembre dernier, de la mécanique horlogère et de la mécanique d'art sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

Ainsi, le coup d'envoi sera donné le jeudi 4 novembre déjà, soit un jour plus tôt qu'habituellement, avec la célébration du mariage entre la BPH et les Journées internationales du marketing horloger (JIMH). La manifestation sera ouverte au public et gratuite, dans l'esprit de la biennale.

Les autres temps forts du programme seront constitués par la soirée de gala du vendredi 5 novembre, la Bourse suisse de l'horlogerie du dimanche 7 novembre et, bien sûr, les visites exclusives des entreprises. A noter également que la BPH proposera, à l'enseigne des Fleurs du patrimoine, thème choisi pour le douzième anniversaire de l'inscription de l'urbanisme horloger à l'UNESCO en 2009, des ateliers permettant de découvrir notamment des émailleurs en action. | cm

Fermeture de route à Mont-Soleil

La circulation sera rendue plus difficile à Mont-Soleil du jeudi 18 février, dès 13 heures, au vendredi 19 février, à 17 heures. En raison de travaux à la hauteur de Mont-Soleil 46, ce secteur sera totalement fermé à la circulation.

Autrement dit, il ne sera pas possible de se rendre en

voiture par le chemin le plus direct de la station amont du funiculaire jusqu'à la Crémèrie, par exemple. L'accès aux bâtiments de Mont-Soleil 1 à 45, situés sur le territoire de la commune de Saint-Imier, devra obligatoirement se faire par la charrière de Sonvilier. | cm

Utilisation des halles de gymnastique

Port du masque pour les plus jeunes aussi

Depuis quelques semaines maintenant, le complexe des halles de gymnastique est à nouveau ouvert aux entraînements de membres de moins de 16 ans des sociétés sportives. Selon les mesures sanitaires imposées par le canton de Berne, le port du masque n'est actuellement pas nécessaire.

Cette situation est en totale contradiction avec les mesures

prises en milieu scolaire. Le Conseil-exécutif bernois a en effet décidé d'étendre l'obligation du port du masque aux élèves de la 7H et de la 8H à partir du 10 février dernier.

Alerté par les milieux de la santé, le Conseil municipal a décidé dans sa séance du 9 février de corriger cette incohérence et de durcir dans ses propres

infrastructures les mesures préconisées par le Gouvernement bernois, comme l'y autorise le cadre légal. Depuis le 10 février dernier, le port du masque est ainsi obligatoire dans le complexe des halles de gymnastique pour tous les jeunes à partir de la 7H, soit dès 10 ans pour les enfants les plus jeunes qui fréquentent ce niveau scolaire. | cm

Ramassage du papier ce samedi

Ce samedi 20 février en matinée, les jeunes footballeurs du Team Vallon sillonneront les rues de Saint-Imier sur le traditionnel ramassage du vieux papier. Il est rappelé que journaux, magazines, illustrés et prospectus doivent être déposés au bord de la route en paquets ficelés. | cm

CORPS DE MUSIQUE DE SAINT-IMIER

Assemblée générale

Samedi 30 janvier s'est déroulée la 124^e assemblée générale du Corps de Musique de Saint-Imier par vidéoconférence.

La société compte une vingtaine de membres dirigés par leur chef d'orchestre, Yvan Tschopp, depuis plus de 20 ans, mais l'année dernière fut chamboulée par la Covid-19.

La société avait prévu huit manifestations, dont six concerts et deux lotos. Malheureusement, elle n'a pu mettre sur pied que son loto de février. Les répétitions ont eu lieu jusqu'à mi-mars et les musiciens ont dû attendre le milieu de mai pour se retrouver en partielle. Ce n'est qu'après les vacances d'été que Le Corps de musique s'est retrouvé au complet, et manque

de chance, pour un mois seulement.

Son traditionnel concert de Noël a été remplacé par des enregistrements et des vidéos en guise de souvenirs.

Lors de cette assemblée générale, nous avons validé la démission des co-présidents, ainsi que d'une musicienne. Malheureusement, le poste de président reste toujours à repourvoir. Avis à toute personne intéressée. Mais nous avons aussi le plaisir d'accueillir deux nouveaux membres qui ont rejoint nos rangs.

Les finances restent heureusement équilibrées grâce aux RHT perçues. Pour l'année à venir, le budget proposé est le même que l'année précédente, car il est très difficile de se projeter sur les futurs concerts.

Pour ce premier trimestre, la société doit recommencer ses répétitions en petits groupes. Les musiciens attendent avec impatience le retour à la normale dans les milieux culturels comme la musique. En attendant de nouvelles mesures, la société espère pouvoir faire cet automne, un concert, un match au loto et, enfin, le concert de Noël.

Merci à toutes les personnes qui nous soutiennent, nous leur donnons rendez-vous très bientôt. | as

Publireportage

Cart-electronique à Saint-Imier : du juke-box d'antan à la télé de demain

Claude-Alain Camporelli, le propriétaire du magasin Cart-Electronique, est un passionné de la technique du son et de l'image depuis quarante ans. Parmi les rares rescapés du tout à l'internet de la région, il continue à offrir ses services, ses conseils personnalisés et son expérience à sa clientèle.

Son magasin à la rue Francillon 22 ravira autant l'amateur de high-tech dernier cri que l'amoureux des technologies du siècle dernier. Toujours à l'affût des nouveautés, Claude-Alain Camporelli propose des écrans extra-plats de la génération du LED, des barres sonores qui transformeront votre salon en véritable salle de cinéma ou encore des postes de radios DAB de dernière génération. En changeant de casquette plusieurs fois par jour, il installe inlassablement ses appareils à domicile. Il apporte la connexion numérique dans les recoins les plus reculés, grâce à un dispositif qui récupère toutes les potentialités du réseau via les ondes 4G. Il conçoit encore des systèmes d'écrans inter-



Claude-Alain Camporelli, un passionné entre vintage et high-tech

connectés pour des entreprises, en collaboration avec son partenaire Swisscom.

Sous une autre casquette, il assure également l'entretien et le service après vente de toutes ses installations dans son atelier.

«Je suis choqué de voir tout ce que les gens jettent quand je

passé à la déchetterie. Même si ce n'est pas toujours rentable, j'essaie de réparer ce qui mérite de l'être. Je viens d'une génération où on avait l'habitude d'acheter un appareil qu'on pouvait garder pour la vie», avoue-t-il.

C'est pour cela qu'il récupère, répare et remet en vente

des appareils hi-fi vintage, qu'il trouve dans des greniers ou qu'il rachète sur les marchés d'occasions. Vous cherchez une platine Thorens ou un amplificateur NAD, Macintosh ou Luxman des années 80? Vous aurez une chance de trouver votre bonheur chez Cart-Electronique.

«Il m'arrive même de construire des enceintes sur mesure, quand on me le demande», précise-t-il avec une étincelle dans l'œil.

Les juke-box sont une autre passion de cet électronicien en radio et TV. Là encore, c'est plus le plaisir que le profit qui le pousse à les rechercher et à les rénover.

Autre trait d'union entre passé et présent qu'offre Claude-Alain Camporelli, c'est le transfert de cassettes vidéo VHS sur des supports numériques, qui permet à ses clients de pouvoir revoir des images parfois oubliées depuis des années.

Cart-Electronique vous offre ses services à la rue Francillon 22 à Saint-Imier ou par téléphone au 032 941 51 51. | tl

Reclame

CARROSSERIE SUISSE
Carrosserie MONT-SOLEIL SARL
Eric Pierre
Carrosserie - Peinture
Réparation toutes marques voiture de remplacement
Pare-brise

2610 Saint-Imier
Tél 032 941 49 41
Motel 079 549 65 75
E-mail: pierre.e@bluwin.ch

COMMUNE DE SONVILIER AVIS OFFICIELS



ASSOCIATION MUSIQUE DE LA COLLÉGIALE

Tout schuss à l'école !

Janvier, de la neige en grande quantité, des bonhommes qui se dressent fièrement dans la cour, des architectes en herbe creusant des igloos, des lugeurs de l'extrême durant les sorties sport... et pour notre plus grand plaisir, du ski !

Cette année, plusieurs classes de Sonvilier et Renan ont à nouveau eu la chance de profiter des pistes de ski des Savagnières bien enneigées. Quelle chance de bénéficier d'installations si proches ! « On y retourne quand ? » demandent immédiatement les enfants, épuisés, mais heureux à la fin de la journée.

Si les élèves chaussent régulièrement leurs skis depuis la 1-2H, c'est non seulement grâce à la motivation des enseignants, mais aussi, et surtout grâce à tous ceux qui entourent ces sorties. Merci à tous les parents



et accompagnants qui donnent de leur temps pour ces enfants. Merci aux cantonniers et merci aux chauffeurs de bus qui nous véhiculent jusqu'au pied des pistes. La neige est partie, mais les souvenirs de ces journées de ski resteront longtemps gravés dans la tête des enfants.

Vivement la prochaine neige !
| les écoles

Bureau de vote du 7 mars

Le bureau de vote des votations du 7 mars sera composé des membres suivants : président : Michel Weishaupt ; vice-présidente : Tatiana Tan-

ner ; membres : Mélissa Oppliger, Céline Rissanen, Annie Rodrigue, Jonas Neuenschwander, Stéphane Noirjean et Nicolas Pasqualetto. | cm

PAROISSES RÉFORMÉES DE L'ERGUËL

Culte en ligne Terre Nouvelle

Le thème de la campagne de Terre Nouvelle pour ce temps de Carême est : *Justice climatique*. Terre Nouvelle est le nom du département de notre Eglise réformée Berne et Jura qui s'occupe de toutes les thématiques globales où l'Eglise s'engage solidairement. Concrètement, cela signifie que son animateur et sa commission proposent différentes activités (cultes, confé-

rences, animations) durant l'année pour sensibiliser les paroisses aux enjeux nationaux et mondiaux et à comment les paroissiennes et paroissiens peuvent soutenir un monde plus juste. Durant le temps de Carême, Terre Nouvelle se fait le relais dans notre région d'Eglise de la campagne œcuménique des œuvres d'entraides d'Eglise nationales réformées et catholiques.

Courrier anonyme

Les autorités ont reçu un courrier anonyme en date du 10 février, comportant des accusations sur l'intégrité des membres du Conseil municipal et le respect du secret de fonction.

Cette missive de délation fait également mention de favoritisme dans le traitement des dossiers, ce que les Autorités considèrent comme des affirmations erronées, ainsi que des constatations d'ordre privé sur d'autres citoyens. Le contenu de ce courrier dénigrant est

considéré comme diffamatoire.

Le Conseil municipal ne saurait tolérer que de tels propos calomnieux soient rédigés contre la Municipalité et se réserve le droit de déposer plainte pour diffamation contre ce courageux citoyen.

A l'avenir les Autorités ne prendront plus en compte de telles lettres et ne réagiront plus publiquement, l'énergie inutile investie pour ce genre de courriers sera consacrée au traitement des affaires courantes. | cm

Une note de fraîcheur avec Fantaisies nordiques

Après le succès de son premier concert en streaming, l'Association Musique à la Collégiale (AMC) remet cela avec *Fantaisies nordiques*, un programme interprété par Antoine Joly à la clarinette et Johan Treichel au piano

Partenaires de scène depuis plus de 12 ans, les deux musiciens sont notamment connus pour avoir bercé et secoué le public avec le Duo du Zoo, associant poésie et musique allant du tour de chanson au requiem électronique. Ils ont également marqué les esprits avec *Soleil noir*, opéra-cabaret autour du poète Francis Giauque. Pour ce concert, ils abandonneront les textes aciculés et les rythmes de polka pour se consacrer à un programme classique, tout en continuant à défendre la valeur qui les unit, la quête de poésie.

Les deux artistes interpréteront les sublimes *Fantasiestücke* op. 73 de Robert Schumann, œuvre restée inégalée en son genre, qui sera suivie d'une pre-

mière escapade danoise avec la plaisante *Fantaisie* de Carl Nielsen. Durant quelques instants d'une rare intensité, les *Quatre pièces* op. 5 d'Alban Berg ouvriront les portes d'une musique restée nouvelle après plus d'un siècle. Connu pour son sens de l'innovation, ce compositeur du début du vingtième siècle est sans doute l'un des plus importants créateurs de son temps. Le concert s'achèvera avec une seconde promenade danoise, toujours dans la veine des fantaisies romantiques, avec les *Fantasiestücke* de Niels Gade, contemporain et grand ami de Schumann. Ces pièces, pleines d'inventivité et d'un discours accessible, amènent une note de fraîcheur bienvenue. | amc

Concert en streaming dimanche 21 février à 17h

Fantaisies nordiques – Antoine Joly (clarinette) et Johan Treichel (piano). Œuvres de Schumann, Nielsen, Berg et Gade.

Rediffusions

Lundi 22 février à 10h et mardi 23 février, 20h

Lien du concert live en streaming disponible sur le site d'AMC
www.musiquecollegiale.ch

Pour plus d'informations concernant le programme et les actualités d'AMC

Instagram : @musiquecollegiale
Facebook : <https://web.facebook.com/musiquecollegiale/>
Site internet : www.musiquecollegiale.ch

Pour celles et ceux qui souhaitent soutenir la démarche

IBAN : CH02 0624 0575 1179 8267 8
(Caisse d'Épargne Clientis du district de Courtelary)

Pour tout autre renseignement

info@musiquecollegiale.ch

Publireportage

Devenir sage comme une grenouille grâce à Kaomakids

La grenouille est le symbole utilisé par la psychologue et psychothérapeute Laure Franck Ullmann pour illustrer les cours d'entraînement qu'elle propose à Saint-Imier depuis ce printemps à l'attention des enfants et des adolescents.

La grenouille sait se tenir parfaitement calme, observer, sentir ce qui se passe autour d'elle avant de passer à l'action pour capturer une proie en une fraction de seconde ou échapper à un danger.

La recherche de la pleine conscience qu'entraîne Laure Franck Ullmann avec ses jeunes participants permet à ceux-ci de retrouver leur calme, d'être attentifs au moment présent et de mieux gérer leurs émotions et leurs sensations corporelles.

Initialement développée pour les adultes par le professeur Jon Kabat-Zinn aux Etats-Unis dans les années septante, puis adaptée pour les enfants par la psychologue néerlandaise Eline Snel, qui a réussi à l'introduire dans le programme des cours de l'école primaire aux Pays-Bas, cette méthode de méditation adaptée aux enfants mêle une partie ludique qui propose des histoires racontées et des discussions sur le mode de dialogues exploratoires à beaucoup de mouvements inspirés d'exercices de yoga,



La psychologue Laure Franck Ullmann, calme et attentive comme une grenouille

en position assise, comme une grenouille. Le but est de devenir conscient de tout ce que perçoivent les cinq sens, de maîtriser la respiration et d'observer les pensées et les émotions qui vont et viennent.

« Mes cours sont destinés à tous les enfants, pas seulement

à ceux qui souffrent d'un déficit d'attention, précise Laure Franck Ullmann. Ils apportent à tous une meilleure faculté de se concentrer et leur offre une plus grande liberté d'action, une fois qu'ils arrivent à mieux être conscients de toutes les stimulations auxquelles ils sont

soumis, ils deviennent plus attentifs à l'école et maîtrisent mieux leurs angoisses. C'est aussi un moyen de faire preuve de plus de bienveillance, envers les autres et envers soi-même, de devenir non-jugeant et de se rendre compte qu'être gentil, c'est agréable. Il est également important de préciser que cette méthode n'implique aucunement une dimension spirituelle. Il s'agit simplement d'une pratique qui permet à chacune et à chacun de se sentir mieux ancré dans l'instant présent. »

Les cours sont donnés par Laure Franck Ullmann sous le nom de *Kaomakids*, à la salle Saint-Georges à Saint-Imier tous les vendredis après-midi, à 15 heures pour le groupe des têtards (de 5 à 7 ans) et à 16 heures 15 pour le groupe des roussettes (8 à 12 ans), dans un cycle de 8 leçons. L'inscription coûte 160 francs par cycle, frais de matériel compris. Des cours supplémentaires pour adolescents devraient suivre prochainement, si la situation des mesures anti-covid s'améliore.

| tl

Pour tous renseignements complémentaires :
pleine.conscience@bluewin.ch
www.kaomakids.ch

NOTRE HISTOIRE en images avec

MEMOIRES D'ICI



Construction de la route de Chasseral en 1932

En septembre 1930, l'assemblée des actionnaires de l'Hôtel Chasseral demande au gouvernement bernois l'aménagement de routes carrossables vers le sommet.

Le 27 juin 1931, la Société de l'Hôtel Chasseral vote un crédit de 20 000 francs pour la construction de la route Saint-Imier-Chasseral et La Neuveville-Chasseral.

Jean Colombo accomplit la première montée en automobile au Chasseral en 1933.

Le Syndicat de la route du Chasseral est créé en 1934. Dès lors, un péage est prélevé pour emprunter la route.

Le 13 juin 1934, la première liaison par autocar Saint-Imier-Chasseral est effective.

© Mémoires d'Ici,
Collection Pierre Houriet

PRO NATURA

Stratégie de développement durable plus mordante réclamée

Le projet de Stratégie pour le développement durable 2030 de la Suisse met l'accent sur la biodiversité, le climat et les modes de consommation. Ces priorités sont les bonnes, mais le projet ne va guère plus loin.



Photo: © freepik

La stratégie pour le développement durable en consultation jusqu'au 18 février pose les bases sur lesquelles la Suisse entend mettre en œuvre l'Agenda 2030 des Nations Unies (encadré). Pro Natura se réjouit que le Conseil fédéral définisse la protection du climat, la conservation de la biodiversité et la consommation comme les principaux domaines dans lesquels une action est requise. «Nous attendions cette stratégie depuis longtemps. Mais le projet ne se donne pas les moyens d'être efficace», regrette Friedrich Wulf, chef de projet Politique et affaires internationales chez Pro Natura.

Pour des objectifs SMART

La plupart des objectifs formulés par le Conseil fédéral demeurent trop abstraits. Ils ne sont pas suffisamment mesurables pour atteindre des changements en profondeur d'ici 2030. La stratégie ne dit pas qui est responsable de les atteindre et quelles mesures sont nécessaires. Le projet reste également silencieux sur la manière de concilier des objectifs potentiellement contradictoires. «Comment garantir suffisamment d'espace pour la biodiversité en Suisse, tout en couvrant les besoins en logements de la population?

La stratégie se doit de fournir des réponses à ces interrogations», selon Friedrich Wulf.

L'Etat doit s'investir davantage dans la mise en œuvre

Pro Natura déplore l'absence de gestes forts à même d'enclencher les transformations exigées par l'Agenda 2030. Le projet ne remet pas en question le dogme de la croissance perpétuelle. Il ne se préoccupe pas de promouvoir des modes de production et de consommation alternatifs respectueux des limites de la planète. «La mise en œuvre de l'Agenda 2030 nécessite des actes engagés qu'on cherche en vain dans la stratégie», s'inquiète Friedrich Wulf. «Une stratégie de développement durable doit contribuer à réduire l'empreinte écologique de la Suisse, trois fois trop élevée. Elle doit contraindre l'Etat à mettre en place un cadre législatif et des mesures incitatives qui favorisent des comportements plus durables. Il ne suffit pas d'en appeler à la responsabilité individuelle.»

| pro natura

Un agenda pour le développement durable à l'échelle du globe

L'Agenda 2030 est l'un des principaux accords internationaux conclus durant la décennie écoulée. Adopté en 2015 par l'ONU, il doit transformer tous les domaines où s'exerce l'action humaine de manière à ce qu'en 2030, le monde soit plus durable et plus équitable. L'Agenda 2030 contient 17 objectifs globaux (objectifs de développement durable, ODD). La stratégie pour le développement durable de la Suisse doit instaurer cet agenda dans notre pays, de manière à ce que les objectifs y soient atteints d'ici 2030. | pro natura

Publireportage

Nouvel indépendant? Inauguration? Passage de témoin? Une nouveauté ou un événement particulier à faire connaître? Optez pour un publiereportage!

Nous vous proposons un rendez-vous tout spécial avec un rédacteur qui prendra le temps de vous interviewer. Il composera ensuite un texte illustré à insérer dans la FAC. Ce texte vous sera soumis avant publication. Cela vous intéresse? Envoyez-nous un mail contenant vos coordonnées complètes, puis le rédacteur prendra contact avec vous.

¼ page: 490 francs*
½ page: 690 francs*

* Le prix est identique si le rédacteur réalise la photo ou si vous la fournissez.

fac@bechtel-imprimerie.ch
032 944 18 18

Erratum

Pour le menu de la Saint-Valentin, une erreur s'est glissée dans les quantités de la Margarita rose. Au lieu de 300 g de glace pilée, il en faut 100 g.

Délai rédactionnel

MERCREDI 9H

RECETTE D'ICI

Emincé de bœuf sauce balsamique

Les recettes sont composées de produits saisonniers de la région

INGRÉDIENTS

Mise en place

- 1 grande carotte
- 1 oignon
- 1 gousse d'ail
- 3-4 branches de persil

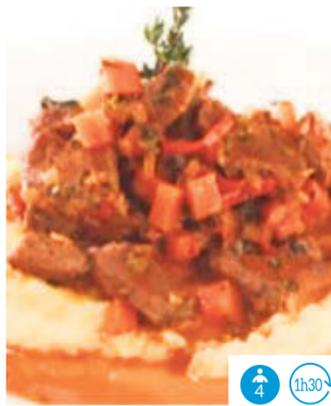
- 1 cc concentré de tomates
- 2 cs vinaigre balsamique brun
- 1 dl Porto rouge ou Madère
- 2 dl bouillon de volaille
- 6 branches de thym

Cuisson

- 1 cs huile d'arachide
- 600 g émincé de bœuf
- Sel
- Poivre

Finitions

- 1 dl crème entière
- 1 cc moutarde
- 1-2 cc vinaigre balsamique brun



PRÉPARATION

- 1 Peler et couper la carotte en petits dés. Peler et hacher l'oignon et l'ail. Laver, égoutter et hacher finement le persil.
- 2 Chauffer l'huile dans une poêle. Assaisonner et faire rissoler la viande en deux fois, à feu vif et réserver. Ajouter les carottes, l'oignon et l'ail dans le fond de rôtissage, faire revenir 1-2 min. à feu moyen. Ajouter le concentré de tomates et mélanger. Déglacer les 2 cs de vinaigre balsamique et le Porto (ou Madère), laisser réduire 2-3 min. Ajouter le bouillon et le thym. Remettre la viande dans la poêle, couvrir et laisser mijoter 30 min.
- 3 Mélanger la crème entière et la moutarde, ajouter et mélanger. Ajouter le persil haché et mélanger. Poursuivre la cuisson pendant 20-30 min. Ajouter 1-2 cc de vinaigre balsamique et mélanger. Rectifier l'assaisonnement si nécessaire.
- 4 Servir de suite accompagné de pâtes, de riz ou de polenta.

Rubrique offerte par



JG

Réclame

Pour vous démarquer en un... 

clin d'œil
Agence de communication

Logo / Graphisme Campagne publicitaire
Site internet Multimédia
Création de stand www.clin-d-oeil.net

COURRIER DE LECTEUR

Travail du dimanche: un projet cynique

Canton de Berne – Votation populaire du 7 mars concernant la modification de la loi sur le commerce et l'industrie – Prise de position de l'USJB

Le 7 mars, le corps électoral du canton de Berne se prononcera sur la modification de la loi sur le commerce et l'industrie. Derrière cet intitulé fumeux se cache la froide réalité d'une volonté de déréglementation de l'ouverture des commerces le dimanche. Le projet principal soumis au peuple prévoit en effet que les commerces de détail peuvent ouvrir quatre dimanches par an sans autorisation au lieu de deux actuellement. Si cette modification peut paraître séduisante dans un contexte où le commerce de détail tire la langue face à la concurrence du commerce en ligne, il convient d'analyser les répercussions de cette décision à moyen terme.

Dans son communiqué du 15 janvier, l'Union du commerce et de l'industrie du canton de Berne (UCI) ne cache même

plus ses intentions: «L'expansion modeste des éventuelles ventes du dimanche est un pas dans la bonne direction». Le cynisme des milieux patronaux et économiques est à l'image de la déréglementation du travail du dimanche à laquelle ils aspirent depuis des lustres: sans limite!

La pandémie que nous traversons a le mérite de mettre en exergue le courage exemplaire du personnel de vente, souvent féminin. Ces employé/es, la plupart du temps payé/es au lance-pierre, ont droit à un peu de dignité. Qu'on leur laisse les dimanches pour se reposer et profiter de la vie en famille!

L'Union syndicale du Jura bernois invite les citoyens du canton de Berne à refuser massivement le projet principal et à dire un grand oui au projet alternatif.

| union syndicale du jura bernois

COMMUNE DE TRAMELAN AVIS OFFICIELS



Un Conseil général sans public

Une fois n'est pas coutume, le bureau du Conseil général a décidé d'interdire le public pour sa prochaine séance du lundi 22 février. En raison des mesures sanitaires en cours, il

a privilégié la prudence. Ainsi, les membres du Conseil général se réuniront-ils en huis clos, à l'exception des médias.

| cm

DIVERTISSEMENTS

Sudoku N° 2008

difficile

							4	
			3				9	5
			1	2	9			8
4							8	7
	1			7			6	
3	5							1
1			5	6	3			
9	3				2			
	4							

URGENCES

PHARMACIES DE GARDE

SAINT-IMIER
Du 19 février au 25 février: Pharmacieplus du Vallon, 032 942 86 86
Samedi: 13h30-16h, 19h 15-19h45
Dimanches et jours fériés: 11h-12h, 19h 15-19h45

TRAMELAN

Du 19 février au 25 février: Pharmacie Schneeberger, 032 487 42 48, A. Vargas
Dimanches et jours fériés: 11h-12h et 18h30-18h45

Changement de service le vendredi à 8h. Les éventuelles modifications de dernière minute du service de garde seront annoncées sur le répondeur de la pharmacie concernée.

AMBULANCE ET URGENCES

144

MÉDECINS DE GARDE

ORVIN, SAUGE ET ROMONT
24 heures sur 24 0900 900 024
www.cabinetdurgencesbienne.ch

DE LA FERRIÈRE À PÉRY-LA HEUTTE

24 heures sur 24
032 941 37 37

TRAMELAN 0900 93 55 55

En semaine: 18h-8h
Samedi, dimanche, jeudi et jours fériés: 24 heures sur 24

PERMANENCES DES SERVICES FUNÉBRES

VALLON DE SAINT-IMIER
0800 225 500
Par 8: 0848 778 888

SERVICE D'URGENCE DENTISTES

032 466 34 34

SOINS À DOMICILE

SAMAIDD VALLON DE SAINT-IMIER
aide et maintien à domicile, soins en diabétologie
079 439 28 95
samaidd@bluewin.ch
www.samaidd.com

SASDOVAL SAINT-IMIER

rue de Jonchères 60
032 941 31 33
sasdoval@bluewin.ch
www.sasdoval.ch

SERVICE DU BAS-VALLON

032 358 53 53
Tél. national 0842 80 40 20
secretariat@sasdbasvallon.ch
www.sasdbasvallon.ch

GARAGE DE SERVICE

032 489 28 28, 0800 140 140

LOISIRS

ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

TRAMELAN rue du Pont 20
Jeudi: 16h-18h
Vendredi: 17h-21h

CENTRE ANIMATION JEUNESSE

PÉRY-LA HEUTTE

Mercredi: 13h-18h
Jeudi: 13h30-18h
Vendredi: 13h-22h
www.cajpery.wix.com

CENTRES DE RECHERCHES, DOCUMENTATION ET ARCHIVES

CEJARE SAINT-IMIER

rue du Midi 6
Sur rendez-vous, en principe:
lundi et mercredi: 9h-17h
032 941 55 45
cejare@cejare.ch
www.cejare.ch

MÉMOIRES D'ICI

SAINT-IMIER rue du Midi 6
Lundi et jeudi: 14h-18h
032 941 55 55
contact@m-ici.ch
www.m-ici.ch

ESPACE JEUNESSE ERGUËL

SAINT-IMIER

rue du Marché 1

Mardi: 16h-18h, accueil en cas de besoin/projets
Mercredi: 14h-18h, activités diverses selon programme (voir site internet)
Jeudi et vendredi: 15h 15-18h, accueil adolescents 10-17 ans

032 940 12 17
espacejeunesse@saint-imier.ch
www.e-j-e.ch
espacejeunesseerguel
espacejeunesse.derguel

BIBLIOBUS UPJ

www.bibliobus.ch

CORGÉMONT gare

Mardi 9 mars: 15h 15-17h

LA FERRIÈRE commune

Samedi 13 mars: 9h 45-11h 45

FRINVILLIER

Mardi 23 février: 16h 30-17h 15

ORVIN centre du village

Mardi 23 février: 17h 45-19h 30
En cas de route fermée ou de travaux, le bibliobus peut s'arrêter à la rue des Longchamps, derrière le Temple.

PLAGNE ancienne école primaire

Vendredi 26 février: 17h 30-19h 15

ROMONT entrée du village

Vendredi 26 février: 16h-17h

SONCEBOZ-SOMBEVAL commune

Mardi 2 mars: 16h 30-19h 30

VAUFFELIN place du village

Vendredi 26 février: 14h 30-15h 30

BIBLIOTHÈQUES

CORMORET

collège
Mardi: 17h-18h30

CORTÉBERT

école, rez-de-chaussée
Mercredi: 13h30-14h, 19h30-20h

COURTELARY collège

Lundi: 15h-17h30
Mardi: 17h-19h
Jeudi: 15h-16h30
Vendredi: 9h30-10h30

BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE SAINT-IMIER

rue du Marché 6

Horaires spéciaux
Jeudi et vendredi: 9h-11h, ouverture dédiée aux personnes vulnérables
Mercredi, jeudi et vendredi: 14h-18h, ouverture dédiée aux enfants, adolescents et adultes

Située dans le bâtiment du Relais culturel d'Erguël, la Bibliothèque régionale vous accueille sur trois étages

032 941 51 41
bibliotheque@saint-imier.ch
www.saint-imier.ch/bibliotheque
Catalogue en ligne: nouveautés

SONVILIER

collège
Lundi: 17h-19h
Mercredi: 16h-18h

PÉRY-LA HEUTTE collège

Mardi: 15h 15-17h 15
Jeudi: 17h-19h

VILLERET rue principale 20

Mardi: 9h-10h, 15h-18h
Jeudi: 18h 15-19h

CHEZ CAMILLE BLOCH LA CHOCOLATERIE À CROQUER

COURTELARY Grand-Rue 21

PARCOURS DÉCOUVERTE
Mardi-dimanche: atelier 10h-18h (dernière entrée à 17h), parcours avec visite guidée fermé jusqu'à nouvel avis

LE SHOP ET LE BISTROT
Mardi-dimanche: 9h 30-18h, produits à l'emporter

LA PLACE DE JEUX
Mardi-dimanche: 9h 30-18h

032 945 13 13
welcome@chezcamillebloch.swiss
www.chezcamillebloch.swiss

GYMNASTIQUE

CORGÉMONT halle de La Combe

Gym Tonic: mercredi 14h-15h
Gym Fit: mercredi 8h 15-9h 10
Gym Seniors: mercredi 9h 15-10h 10

Si vous avez 55 ans et plus, dames et messieurs, les leçons sont ouvertes à tout le monde.

079 735 33 74

ORVIN halle

Lundi: 16h 30

PÉRY-LA HEUTTE halle de Péry

Lundi: 14h 15
Leçons ouvertes à tout le monde

PLAGNE centre communal

Lundi: 19h45
(sauf vacances scolaires)

SONCEBOZ halle de gymnastique

Ladyfit: mardi 20h 15-21h 15
60 francs/an
Etudiantes 30 francs/an
ladyfitsonceboz@gmail.com

LUDOTHÈQUE

SAINT-IMIER

rue du Marché 6
Mercredi et vendredi: 15h-18h
Maria Concetta Hounet
Renseignements: 032 941 14 22
032 941 51 41
www.saint-imier.ch/index.php/fr/vivre/ludothèque

MÉDIATHÈQUE CIP

TRAMELAN

chemin des Lovières 13

1^{er} samedi du mois: 9h-12h
Lundi-vendredi: 13h-18h
Mercredi: 13h-20h

032 486 06 06
cip@cip-tramelan.ch
cip-tramelan.ch

MUSÉES

JEANGUI ARCHIVES

ANABAPTISTES chapelle
Sur réservation 079 797 33 53
e.m.geiser@bluewin.ch

LONGINES SAINT-IMIER

Lundi-vendredi: 9h-12h, 14h-17h
Réservation recommandée

MUSÉE DE SAINT-IMIER

Fermé pour travaux de rénovation et d'agrandissement.
032 941 14 54
musee@saint-imier.ch
www.musee-de-saint-imier.ch

MAISON DES SARRASINS

ORVIN au cœur du village
Ouvert sur demande, entrée libre
032 358 18 35, 032 358 17 27
erwinlechot@bluewin.ch

SKI ALPIN

BUGNETS-SAVAGNIÈRES

www.chasseral-snow.ch
Ecole suisse des sports de neige:
079 611 79 91

TÉLÉSKIS DES PRÉS-D'ORVIN

www.presdorvin-ski.ch

TÉLÉSKIS DE TRAMELAN

032 487 52 66
www.teleski-tramelan.ch

SKI CLUB COURTELARY

Week-end du 20 et du 21 février assuré par Claude Domont et Roberto Battistig, bienvenue aux promeneurs désireux de se désaltérer!

COMMUNES

AGENCE AVS

DU BAS-VALLON À PÉRY-LA HEUTTE

Lundi: 8h30-12h, 14h-18h
Mardi-jeudi: 8h30-12h
032 485 01 53
c.faehndrich@pery-laheutte.ch

ADMINISTRATIONS

CORGÉMONT

Lundi: 8h30-11h30, 17h-18h
Mardi-jeudi: 8h30-11h30, 16h-17h
Vendredi: 8h30-11h30
Grand-Rue 15
2606 Corgémont
032 488 10 30
admin@corgemont.ch
www.corgemont.ch

CORMORET

Lundi: 15h-18h
Mercredi: 14h30-16h30
Jeudi: 9h30-12h
Vieille-Route 1
2612 Cormoret
Administration: 032 944 15 13
Mairie: 032 944 20 71
Voyer: 079 381 68 60
contact@cormoret.ch
www.cormoret.ch

CORTÉBERT

Lundi et mardi: 10h-12h
Jeudi: 10h-12h, 16h-18h
Rue du Collège 3
2607 Cortébert
032 489 10 67
Fax: 032 489 19 27
admin@cortebert.ch
www.cortebert.ch

COURTELARY

Lundi-jeudi: 8h-12h
Jeudi: l'après-midi sur rendez-vous préalable à fixer par téléphone
Grand-Rue 58
2608 Courtelary
032 944 16 01
admin@courtelary.ch
www.courtelary.ch

LA FERRIÈRE

Lundi-vendredi: 10h-12h
Mardi et jeudi: 16h-17h30
Rue des Trois-Cantons 20
2333 La Ferrière
032 961 12 77
Secrétariat: info@laferriere.ch
Finances: commune@laferriere.ch
www.laferriere.ch

MONT-TRAMELAN

Lundi: 16h-18h
Métairie des Princes 13
2723 Mont-Tramelan
032 487 62 53
info@mont-tramelan.ch

ORVIN

Lundi: 16h-18h (permanence maire: 19h)
Mercredi: 10h30-12h
Jeudi: 16h-18h
La Charrière 6
2534 Orvin, CP 41
032 358 01 80
Fax: 032 358 01 81
administration@orvin.ch
www.orvin.ch

PÉRY-LA HEUTTE

Lundi: 8h30-12h, 14h-18h
Mardi-jeudi: 8h30-12h
Grand-Rue 54
2603 Péry
032 485 01 50
commune@pery-laheutte.ch
www.pery-laheutte.ch

RENAN

Lundi: 8h-12h, 13h30-18h30
Mardi-vendredi: 8h-12h
Rue du Collège 5
2616 Renan
032 962 65 00
Fax: 032 962 65 05
info@renan.ch, admin@renan.ch
www.renan.ch

ROMONT

Fermeture du 15 au 21 février
Mardi: 16h-18h
Jeudi: 10h-12h
Route Principale 1
2538 Romont
032 377 17 07
info@romont-jb.ch
www.romont-jb.ch

SAINT-IMIER

Fermé jusqu'au 28 février: uniquement joignable par téléphone ou courrier électronique
Rue Agassiz 4
2610 Saint-Imier, CP 301
032 942 44 24
Fax: 032 942 44 90
info@saint-imier.ch
www.saint-imier.ch

SAUGE

Mardi et jeudi: 15h-17h
Haut du Village 8
2536 Plagne
032 358 20 25
Fax: 032 358 20 26
info@sauge-jb.ch
www.sauge-jb.ch

SONCEBOZ-SOMBEVAL

Lundi: 8h-12h, 16h-18h
Ma, me et je: 8h-12h, 16h-17h30
Vendredi: 8h-12h
Rue des Prés 5
2605 Sonceboz-Sombeval, CP 47
032 488 33 00
Fax: 032 488 33 01
secretariat@sonceboz.ch
www.sonceboz.ch

SONVILIER

HEURES D'OUVERTURE DU GUICHET
Mardi et mercredi: 8h-12h
Jeudi: 8h-12h, 13h30-17h30

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

Lundi, mardi, mercredi: 10h-12h
Jeudi: 10h-12h, 13h30-15h30

Place du Collège 1
2615 Sonvilier
032 941 11 20
Fax: 032 941 19 73
administration@sonvilier.ch
www.sonvilier.ch

– Crèche « Les Razmokets »:
032 940 14 86

– Ecole de Sonvilier: 032 941 16 66

– Ecole de Mont-Soleil « Aux Pruats »:
032 961 15 49

TRAMELAN

Lu-ma: 9h-11h45, 14h-16h45
Mercredi: 14h-16h45
Jeudi: 9h-11h45, 14h-18h
Vendredi: 9h-11h45, 14h-16h
Hôtel de Ville, 2720 Tramelan
032 486 99 99
Fax: 032 486 99 80
www.tramelan.ch

VILLERET

Fermé jusqu'au 28 février: uniquement joignable par téléphone ou courrier électronique
Rue Principale 24
2613 Villeret
032 941 23 31
admin@villeret.ch
www.villeret.ch

Réclame

POMPES FUNÉBRES
NIGGLI
Chambres mortuaires et salle de cérémonie
Saint-Imier • 032 941 27 55
www.pf-niggli.ch

Quelque chose à donner ?

N'hésitez plus, une rubrique gratuite réservée aux objets à donner est disponible dans la Feuille d'Avis du District de Courtelary.

Envoyez-nous vos textes à fac@bechtel-imprimerie.ch

Attention: tous les horaires d'ouverture ci-dessus sont les habituels.
En raison de la crise sanitaire, merci de vous renseigner auprès des instances concernées.

IMPRESSUM

Journal d'annonces et d'information

12 000 exemplaires distribués chaque vendredi (excepté durant les vacances de l'imprimerie) dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Editeur

Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4, 2608 Courtelary
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56
fac@bechtel-imprimerie.ch

Heures d'ouverture: lu-je 7h30-12h, 13h30-17h, vendredi 7h30-12h

Mise en pages

Claude Sansonnens, Claudia Lopes, Coraline Bolle, Nicolas Schaeffer

Délais de remise des publications

Sport, Utile et Paroisses: lundi soir
Officiel: mardi 12h
Rédactionnel et Annonces: mercredi 9h

Tarif des annonces

Sur demande
ou sur www.bechtel-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Impression: Druckzentrum Bern
Distribution: La Poste

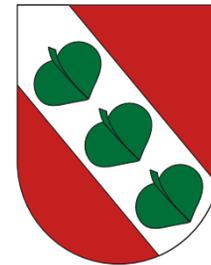
imprimé en
suisse

Editeur
Imprimerie Bechtel SA
CP 103
Bellevue 4, 2608 Courtelary
info@bechtel-imprimerie.ch
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56
www.bechtels-imprimerie.ch

Délai de remise des publications
Mardi 12 h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarifs
95 ct. le mm/colonne (65 mm) + TVA
Annonces : 3 fr. le mm/colonne (65 mm) + TVA
Largeur max. : 4 colonnes (290 mm)

Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary



Partie intégrante de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*

Corgémont



Avis de construction

Maître d'ouvrage: Antonio Gonçalves Lucas, Ronsin 1, 2606 Corgémont.
Propriétaire foncier: idem.
Auteur du projet: idem.
Projet: assainissement complet, installation d'une isolation périphérique et crépis blanc-cassé, remplacement de toutes les fenêtres (bords gris), ouverture de 2 fenêtres en portes-fenêtres et construction de 3 terrasses métalliques avec découpe de la corniche du toit sur la longueur de la terrasse sur parcelle N° 124 au lieu-dit « Grand'rue 43 », 2606 Corgémont (zone de construction Centre).
Dimensions: selon plans déposés.
Genre de construction: isolation périphérique, crépis blanc-cassé, fenêtres grises.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 22 mars 2021, au secrétariat municipal, où les oppositions ainsi que d'éventuelles demandes de compensation des charges (art.30, 31 LC) doivent être adressées, par écrit et dûment motivées jusqu'à cette date inclusivement.

Corgémont, le 19 février 2021

Le Secrétariat municipal

Cormoret



Approbation Procès-verbal de l'assemblée municipale du 14 décembre 2020

Conformément à l'article 65, alinéa 1, du règlement d'organisation, le présent procès-verbal a été déposé publiquement du 15 au 25 janvier 2021, selon publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Il n'a fait l'objet d'aucune remarque.

En application de l'article 65, alinéa 3, du règlement d'organisation, le procès-verbal est ainsi accepté par le Conseil municipal en sa séance du 9 février 2021.

La Commune de Cormoret

Approbation Règlement communal sur les déchets et ses tarifs

Les modifications du règlement ci-dessus approuvées par l'Assemblée du 14 décembre 2020, n'ont fait l'objet d'aucun recours dans le délai légal de dépôt public.

Le règlement ainsi modifié est entré en vigueur rétroactivement le 1^{er} janvier 2020.

Cormoret, le 19 février 2021

La Commune de Cormoret

Cortébert



Avis de construction

Requérant: Bourgeoisie de Cortébert, Gautier Jean-Philippe, Les Verennes 12, 2607 Cortébert.
Auteur du projet: Lorial Concept Sàrl, rue de l'Eglise 4b, 2603 Péry.
Propriétaire foncier: Bourgeoisie de Cortébert, Gautier Jean-Philippe, Les Verennes 12, 2607 Cortébert.
Projet: aménagement d'une chambre et d'une salle de bains et mise en place d'une fenêtre en façade nord, au 2^e étage du bâtiment 220, Les Prés-de-Cortébert.
Lieu-dit: Les Prés-de-Cortébert 220.
Parcelle: 828.01.
Zone: R.
Dimensions: selon plans déposés.
Fondations: maçonnerie en pierre, existant.
Façades: bois, existant.
Toit: inchangé, existant.
Zone de protection des eaux: S3.
Dérogation/s: article 24c LAT.

Les demandes, les plans et les autres pièces des dossiers sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Cortébert.

Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Cortébert, le 10 février 2021

Le Secrétariat municipal

Courtelary



Election complémentaires de 3 membres du Conseil municipal du 14 février 2021

Electeurs inscrits	926
Nombre de votants (cartes de légitimation rentrées):	348
Nombre de bulletins rentrés:	346
Bulletins n'entrant pas en ligne de compte: 7 (blancs: 4, nuls: 3)	
Suffrages valables:	339
Majorité absolue:	170

Sont élus

Zürcher Roxane qui a obtenu 292 voix
Mérillat Jenny qui a obtenu 284 voix
Droz Hubert qui a obtenu 260 voix

Ont obtenu des voix

Grassa Karim: 78 voix

Courtelary, le 14 février 2021

Le Bureau de vote

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Courtelary, Grand-rue 58, 2608 Courtelary.
Auteur du projet: RWB Berne SA, Sous Banbois 2, 2515 Prêles.
Emplacement: parcelles N° 47, 48, 49 et 1220, au lieu-dit: « rue du Tombet », commune de Courtelary.
Projet: réfection de la route et des infrastructures, remplacement du réseau d'eau potable et des fontaines, séparation des eaux claires et des eaux usées, extension du chauffage à distance, remplacement de l'éclairage public, pose de luminaires LED et de nouvelles conduites pour La Goule et Swisscom.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zones: route communale et domaine ferroviaire.
Zone de protection: périmètre de protection de l'aspect local « Village ancien ».
Recensement architectural: ensemble bâti E.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 14 mars 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Courtelary. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 12 février 2021

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Modification de la demande de permis de construire accordée par la Préfecture le 5 novembre 2019

Requérante: Société Coopérative EMS Hébron, Mont-Soleil 112, 2610 Saint-Imier.
Auteur du projet: MBR Architecture SA, Passage de l'Esplanade 1, 2610 St-Imier.
Propriétaire foncier: idem que requérant.
Projet de construction: démolition des bâtiments existants (N° 48c, 52a et 52b), déplacement

du grenier jurassien sur la parcelle N° 25 à Courtelary (faisant l'objet d'une autre demande de permis de construire), construction d'une nouvelle route communale débouchant sur la route cantonale, réalisation d'une viabilisation comprenant un éclairage public (pose de 2 candélabres), une conduite de distribution d'eau potable, des canalisations d'eaux claires et d'eaux usées résiduaires, des conduites électriques et des conduites de chauffage à distance, construction d'un home pour personnes âgées comprenant un parking semi-enterré (10 places de stationnement), installation de panneaux photovoltaïques et de deux monoblocs de ventilation en toiture, pose d'un conteneur semi-enterré et aménagement de 9 places de stationnement à l'extérieur et d'un jardin thérapeutique au sud-est du bâtiment, le tout sur parcelle No 75, 1181 et 1361 à la rue du Tilleul, zone HA.

Modification: construction d'une véranda à la place de la terrasse sud + installation d'un canal de cheminée.

Dimension: selon plans déposés.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 12 mars 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Courtelary. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre la modification**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai en double exemplaire au bureau communal de Courtelary. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Courtelary, le 12 février 2021

Le Secrétariat municipal

Mont-Tramelan



Assemblée municipale extraordinaire du vendredi 26 mars 2021, à 19h30, à l'école

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Election d'un membre de la commission de vérification des comptes.
3. Divers et imprévus.

Mont-Tramelan, le 19 février 2021

Le Conseil municipal

Orvin



Publication en matière de construction

Requérants: Heidi et Hansrudolf Messerli, Waldrain 5, 2575 Gerolfingen.
Auteurs du projet: Heidi et Hansrudolf Messerli, Waldrain 5, 2575 Gerolfingen.
Propriétaires fonciers: Heidi et Hansrudolf Messerli, Waldrain 5, 2575 Gerolfingen.
Projet: agrandissement du chalet par l'aménagement d'un local technique, remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur air/eau, suppression de la petite cabane située au sud de l'abri N° 296d en compensation, isolation extérieure du bâtiment, remise en état de la toiture et extension du toit au-dessus du local technique, suppression de l'auvent côté sud et déplacement de l'auvent en façade est du bâtiment, nouvelle fenêtre + remplacement d'une fenêtre en porte-fenêtre en façade sud, nouvelle fenêtre en façade nord, remplacement des fenêtres existantes et déplacement de l'entrée en façade est du bâtiment sis au lieu-dit « La Combatte » N° 296c sur la parcelle N° 1839 aux Prés-d'Orvin.
Dimensions: selon plans déposés.
Dérogation: article 24 LAT.

Dépôt public de la demande: avec plans au secrétariat municipal d'Orvin, jusqu'au 13 mars 2021 où les oppositions, les réserves de droit et les demandes de compensation de charges (art. 30 et 31 LC) doivent être adressées par écrit et dûment motivées durant le délai imparti.

Orvin, le 12 février 2021

Le Secrétariat municipal

Publication en matière de construction

Requérant: Commune bourgeoise d'Orvin, route Principale 1, 2534 Orvin.
Auteur du projet: Commune bourgeoise d'Orvin, route Principale 1, 2534 Orvin.
Propriétaire foncier: Commune bourgeoise d'Orvin, route Principale 1, 2534 Orvin.
Projet: montage d'une nouvelle cheminée et remplacement de la cuisinière et du poêle à bois au bâtiment existant sis au lieu-dit « Prés Carrel » 271 sur la parcelle N° 1708 aux Prés-d'Orvin.
Dimensions: selon plans déposés.
Dérogation: article 24 LAT.
Dépôt public de la demande: avec plans au secrétariat municipal d'Orvin, jusqu'au 19 mars 2021 où les oppositions, les réserves de droit et les demandes de compensation de charges (art. 30 et 31 LC) doivent être adressées par écrit et dûment motivées durant le délai imparti.

Orvin, le 19 février 2021

Le Secrétariat municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Fondation du Foyer pour personnes âgées du Bas Vallon « Les Roches », Les Oeuches 26, 2534 Orvin.
Auteur du projet: Viret Architectes SA, Wasserstrasse 1a, 2555 Brügg.
Emplacement: parcelle N° 678, au lieu-dit: « Les Oeuches », commune d'Orvin.
Projet: construction d'un immeuble d'habitation (parcelle N° 678) comprenant 27 appartements protégés pour personnes âgées, un garage souterrain (32 places de stationnement) et une centrale de production de chaleur au sous-sol pour la réalisation d'un chauffage à distance par énergie renouvelable comprenant un réseau de distribution de chaleur à distance (conduites enterrées).
Modifications: réduction générale (volume) de l'immeuble d'habitation comprenant 20 appartements protégés pour personnes âgées, suppression du garage souterrain et aménagement de 17 places de stationnement (8 intégrées au bâtiment au sous-sol et 9 à l'extérieur), suppression de l'accès à la route des Prés-d'Orvin et création d'un nouvel accès au nord.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: ZUP C a.
Dérogations: art. 54c OC et 80 LR.
Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 21 mars 2021 inclusivement auprès de l'administration communale d'Orvin. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre les modifications**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 19 février 2021

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: BNJ FM SA, route de Delémont 15, 2842 Rossemaison.
Emplacement: parcelle N° 1706 (DS 2198), au lieu-dit: « La Charrière 24 », commune d'Orvin.
Projet: ajout de matériel dans le local existant et installation sur le mât existant d'une antenne DAB+.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: agricole.
Dérogation: art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 21 mars 2021 inclusivement auprès de l'administration communale d'Orvin. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 19 février 2021

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Orvin (suite)



DIRECTION DE L'ÉCONOMIE, DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DU CANTON DE BERNE

Procédure d'approbation des projets d'installations électriques

Mise à l'enquête publique

Commune: Orvin
Lieu: 2534 Les Prés-d'Orvin

Pour:

S-0175623.1

Station transformatrice Est (Les Prés-d'Orvin)
– Construction d'une nouvelle station transformatrice sur la parcelle 1898 de la commune d'Orvin
– Suppression de la station aérienne Est (S-131887)

Coordonnées: 2580316 / 1222380

L-0185999.2

Ligne souterraine 16 kV pour la station Est depuis le mât N°17 de la ligne L-204377
– Enfouissement du dernier tronçon aérien
– Raccordement de la nouvelle station Est (Orvin)

L-0185339.2

Ligne souterraine 16 kV entre les stations Est et Bellevue
– Enfouissement du dernier tronçon aérien
– Raccordement de la nouvelle station Est (Orvin), pose de tubes sur 8 m

L-0153155.2

Ligne mixte 16 kV entre les stations Est et La Borne
– Enfouissement d'un tronçon aérien
– Raccordement de la nouvelle station Est (Orvin)
– Construction d'un nouveau mât (interrupteur 213) supportant la transition aéro-souterraine

Les demandes d'approbation des plans susmentionnés ont été soumises à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par BKW Energie SA, rue Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont, au nom de BKW Energie AG, Viktoriaplatz 2, 3013 Bern.

Le dossier sera mis à l'enquête du 18 février 2021 jusqu'au 22 mars 2021 dans la commune d'Orvin, La Charrière 6, 2534 Orvin.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711), le ban d'expropriation.

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39-41 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection fédérale des installations à courant fort.

Si la consultation des documents sur place ne vous est pas du tout ou seulement en partie possible à cause des mesures actuelles liées à la Covid-19, merci de bien vouloir vous annoncer auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, 058 595 19 28, planvorlagen@esti.ch.

*Inspection fédérale
des installations à courant fort
Projets
Route de la Pâla 100
1630 Bulle*

Retrouvez le journal
de la semaine dernière
sur notre site internet

BECHTEL-IMPRIMERIE.CH

Péry-La Heutte



Ordonnance d'organisation (OO) de la commune municipale de Péry-La Heutte

Lors de sa séance du 10 février 2021, le Conseil municipal de Péry-La Heutte a adopté certaines modifications de l'ordonnance d'organisation entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015. Les modifications apportées à l'ordonnance du 21 septembre 2015 concernent uniquement les annexes 1 à 2, relatives à l'organisation du Conseil, la répartition des dicastères, ainsi qu'aux commissions. Ces modifications entrent en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2021, sous réserve d'un éventuel recours formé à leur encontre.

L'ordonnance susmentionnée est déposée au secrétariat municipal où elle peut être consultée durant les heures d'ouverture.

Voies de recours: un recours peut être formé contre un arrêté du Conseil municipal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary.

Péry, le 10 février 2021

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Claude Danz, chemin de la Gare 4, 2604 La Heutte.

Propriétaire foncier: Claude Danz, chemin de la Gare 4, 2604 La Heutte.

Auteur du projet: L'Artisan du bois Danz Claude Sàrl, chemin de la Gare 4, 2604 La Heutte.

Projet de construction: transformation du bâtiment en menuiserie, chemin de la Gare 13A, 2604 La Heutte, parcelle N° 494, zone Centre village.

Dimensions: identiques aux plans déposés.

Genre de construction: changement d'affectation et transformation du bâtiment en menuiserie. Construction portant en bois existante. Parois, plafonds en OSB 4. Façades en lames en bois existantes, pose horizontale de couleur naturelle. Rénovation de la toiture avec nouvelle isolation et couverture de tuiles en terre cuite de couleur rouge naturelle. Ouverture au nord d'une porte d'entrée et de 4 fenêtres et au sud de 5 fenêtres. Ouverture de 4 fenêtres à l'est et de 4 fenêtres à l'ouest. Création d'une salle d'eau avec WC et douche. Installation d'un silo à pellets intérieur. Nouveau chauffage à pellets. Installation d'un nouveau conduit de cheminée extérieure.

Protection des eaux / eaux usées: raccordement des eaux usées et des eaux pluviales aux canalisations communales en système unitaire.

Dérogation: néant.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 21 mars 2021 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 19 février 2021

Le Conseil municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: MH Swiss GmbH, p. adr. Luis Glauser, Mettlenweg 100, 2504 Bienne.

Auteur du projet: Dein Architekt, Jungfraustrasse 8, 3613 Steffisburg.

Emplacement: parcelle N° 203, au lieu-dit: «rue des Oeuches 1», Péry, commune de Péry-La Heutte.

Projet: demande de permis de construire, déposée après coup, portant sur le changement d'affectation du bâtiment existant pour la culture de chanvre légal.

Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.

Zone: A2 «zone d'activités 2».
Dérogation: art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 14 mars 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Péry-La Heutte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 février 2021

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: BNJ FM SA, route de Delémont 15, 2842 Rossemaison.

Emplacement: parcelle N° 492, au lieu-dit: «Pâturage aux Vaches 41», Péry, commune de Péry-La Heutte.

Projet: ajout de matériel dans le local existant et installation sur le mât existant d'une antenne DAB+.

Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zones de protection: périmètre de protection du paysage n° 2 (art. 531 RCC) et prairies et pâturages riches en espèces (art. 532 E5 RCC).

Dérogation: art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 21 mars 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Péry-La Heutte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 19 février 2021

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Antoine Christinaz, Ulrich Ochsenbein 5, 2502 Bienne.

Propriétaire foncier: Antoine Christinaz, Ulrich Ochsenbein 5, 2502 Bienne.

Auteur du projet: AD95 GmbH, rue d'Aarberg 95, 2502 Bienne, René Gnägi, architecte.

Projet de construction: aménagement de 3 nouveaux appartements, Grand'rue 31, 2603 Péry, parcelle N° 96, zone Centre village.

Dimensions: identiques aux plans déposés.

Genre de construction: aménagement d'un appartement de 2 pièces et d'un 4 pièces dans les combles ainsi que d'un appartement de 2 pièces au rez avec nouvelles salles de bain. Construction portant en bois existante. Façades crépies de couleur blanc cassé existantes. Toit à 2 pans avec une inclinaison de 26°, recouvert de tuiles de couleur brune existantes. Ouverture de 4 fenêtres dans la toiture au sud et de 2 balcons-terrasses au nord du bâtiment. Démolition du couvert au nord du bâtiment et aménagement d'une terrasse. Chauffage à distance.

Protection des eaux / eaux usées: raccordement des eaux usées et des eaux pluviales aux canalisations communales en système séparatif.

Dérogation: néant.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 21 mars 2021 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 19 février 2021

Le Conseil municipal

Renan



Avis de construction

Requérant: Victor Stengel, Clermont 157, 2616 La Cibourg.

Auteur du projet: Victor Stengel, Clermont 157, 2616 La Cibourg.

Adresse du projet: parcelle N° 290, Camping La Cibourg, 2616 Renan.

Descriptif du projet: création de locaux sanitaires et d'un appartement pour l'intendant.

Dimension du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: PQ «Centre de vacances La Cibourg».

Dérogation: –

Zones / périmètres protégés: –

Objet protégé: –

Dépôt public: du 19 février au 21 mars 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune municipale, rue du Collège 5, 2616 Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal de Renan, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art.26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Renan, le 19 février 2021

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Victor Stengel, Clermont 157, 2616 La Cibourg.

Auteur du projet: Victor Stengel, Clermont 157, 2616 La Cibourg.

Adresse du projet: parcelle N° 290, Camping La Cibourg, 2616 Renan.

Descriptif du projet: modification de la loge en accueil et shop et bureau à l'étage.

Dimension du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: PQ «Centre de vacances La Cibourg».

Dérogation: –

Zones / périmètres protégés: –

Objet protégé: digne de protection, objet C.

Dépôt public: du 19 février au 21 mars 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune municipale, rue du Collège 5, 2616 Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal de Renan, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art.26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Renan, le 19 février 2021

Le Conseil municipal

Romont



Décision de restriction de la circulation

Commune 2538 Romont, route de Vauffelin N° 9, située sur le bien-fonds N° 691

Concerne: 2538 Romont

Tronçon: route de Vauffelin N° 9, située sur le bien-fonds N° 691

Arrondissement administratif: Jura bernois

Règlementation du trafic:

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la commune de Romont décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire la restriction suivante en matière de circulation routière:

Poids maximal 7,5 tonnes

Sur le bien-fonds N° 691 situé à la route de Vauffelin N° 9

Validité: la présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Motif de la mesure: limiter l'accès à cette route étroite qui n'a pas été construite pour supporter le passage de poids lourds.

Organe décisionnel:

Commune de Romont (BE)
Route Principale 1
2538 Romont BE

Remarques juridiques complémentaires:

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la Préfecture du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

Fin du délai: 21 mars 2021

La Municipalité de Romont

Saint-Imier



Restrictions en matière de stationnement

En se fondant sur l'art. 3 al. 2 de la loi fédérale sur la circulation routière du 19 décembre 1958, et sur l'art. 44 al. 1 et 2 de l'ordonnance cantonale sur les routes du 29 octobre 2008 (OR), le Conseil municipal de Saint-Imier arrête la décision suivante en matière de circulation routière:

Interdiction générale de stationner hormis pendant la période des mesures hivernales du lundi au vendredi entre le 1^{er} novembre et le 15 mars de 16h à 7h30 (valable dès novembre 2021).

Bien-fonds 161 (Esplanade des Collèges)

Conformément à l'art. 63 al 1, let. a et à l'art. 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la préfète du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit et en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

Saint-Imier, le 5 février 2021

*Au nom du Conseil municipal
Le Président: Patrick Tanner
Le Chancelier: Beat Grossenbacher*

Permis de construire 20-78

Requérants / Maîtres d'ouvrage: Annelise Eicher et Germain Lauper, rue Agassiz 2, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: Werner Eicher.

Adresse du projet: BF 182, rue Agassiz 2, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: construction d'un balcon en façade ouest, transformation de deux fenêtres en portes-fenêtres et remplacement de la porte d'entrée du salon de coiffure en façade nord.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: zone mixte M1 C3c.

Dérogation: –

Zones / périmètres protégés: périmètre de protection et de conservation du site bâti. Périmètre archéologique.

Objet protégé: bâtiment digne de conservation.

Dépôt public: du 12 février 2021 au 15 mars 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 12 février 2021

*Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier*

Réclame

Sonceboz-Sombeval



Avis de construction

N° 2021-847

N° Commune: 12021

Requérants: Pierre-André et Nelly Lerch, rue de l'Envers 9, 2605 Sonceboz-Sombeval.

Emplacement: rue de l'Envers 9, 2605 Sonceboz-Sombeval, parcelle: 116.

Projet: installation technique. Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieur à l'est et assainissement du balcon existant avec une barrière en inox au nord du bâtiment.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA2.

Dérogation: néant.

Périmètre protégé: néant.

Objet protégé: néant.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 22 mars 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 19 février 2021

Le Bureau communal

Avis de construction

N° 2021-853

N° Commune: 22021

Requérant: Alphonse Kilchenmann, rue Pierre-Pertuis 29, 2605 Sonceboz-Sombeval.

Auteur du projet: Philippe Niederhäuser, rue Aimée Charpillot 6a, 2735 Bévilard.

Emplacement: rue Pierre-Pertuis 16, 2605 Sonceboz-Sombeval, parcelle: 629.

Projet: réclame. Remplacement de la réclame actuelle sur la marquise, par une réclame lumineuse.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: AE1.

Dérogation: néant.

Périmètre protégé: néant.

Objet protégé: néant.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 22 mars 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 19 février 2021

Le Bureau communal

Avis de construction

N° 2021-896

N° Commune: 32021

Requérants: Gwendoline et David Flury, rue Euchette 25, 2605 Sonceboz-Sombeval.

Emplacement: rue Euchette 25, 2605 Sonceboz-Sombeval, parcelle: 434.

Projet: agrandissement / annexe. Construction d'une annexe à l'est du bâtiment existant pour agrandissement du séjour et de 2 chambres.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA2

Dérogation: art. 22 RCC.

Périmètre protégé: –

Objet protégé: –

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 22 mars 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 19 février 2021

Le Bureau communal

Avis de construction

N° 2021-922

N° Commune: 42021

Requérante: Maria José Traba Pensado, rue de Mâche 20a, 2503 Bienne.

Emplacement: rue Euchette 16, 2605 Sonceboz-Sombeval, parcelle: 603.

Projet: installation technique. Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieur à l'est et isolation périphérique du bâtiment.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2.

Dérogation: –

Périmètre protégé: –

Objet protégé: –

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 22 mars 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 19 février 2021

Le Bureau communal

Avis de construction

N° 2021-923

N° Commune: 52021

Requérant: Albert Waser, rue Pierre-Pertuis 12, 2605 Sonceboz-Sombeval;

Auteur du projet: Albert Waser, rue Pierre-Pertuis 12, 2605 Sonceboz-Sombeval.

Emplacement: rue de la Gare 39f,

2605 Sonceboz-Sombeval, parcelle: 623 - 1090.

Projet: nouvelle construction. Construction d'une maison familiale avec un garage en annexe et une PAC intérieure, aménagement des abords et construction d'un chemin d'accès.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2

Dérogation: –

Périmètre protégé: –

Objet protégé: –

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 22 mars 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 19 février 2021

Le Bureau communal

Sonvilier



Déchets verts et déchets ménagers

Nous vous rappelons que la tournée de ramassage des déchets verts débute le matin dès 6h. Veuillez déposer les contenants à cet horaire.

La tournée de ramassage des déchets ménagers (sacs taxés jaunes) a lieu le mercredi dès 7h. Merci de respecter cet horaire et nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer les sacs le soir précédent.

Alimentation en eau de consommation

A la suite des intempéries de ces dernières semaines, la fourniture de l'eau de consommation a été altérée en raison d'une forte augmentation du débit des sources qui ont provoqué une turbidité de l'eau (eau trouble).

Préventivement, les réseaux d'approvisionnement de Sonvilier et Renan ont été déconnectés quelques jours durant le dernier week-end de janvier afin d'éviter toute contamination éventuelle du réseau. Pour garantir une qualité de l'eau irréprochable, les deux villages ont été alimentés par le réseau du Puits des Sauges durant cette période.

Ce phénomène a également été observé pour plusieurs sources du Haut-Vallon de Saint-Imier. Cette situation démontre une nouvelle fois la vulnérabilité de nos sources locales qui, sans traitement conséquent, n'arrivent pas à garantir en tout temps une alimentation en eau correspondant aux exigences légales en vigueur. Elle confirme également le bien-fondé de la stratégie de coopération intercommunale dans le domaine de l'eau potable qui prévoit d'utiliser les ressources protégées du puits des Sauges et l'eau traitée de la source de la Raiset pour alimenter les communes du Haut-Vallon.

Sonvilier, 19 février 2021

Le Conseil municipal

Si l'on ne s'y met pas, alors qui le fera ?

Pour la défense des droits humains
Passe aux actes sur [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch)

AMNESTY
INTERNATIONAL



Sonvilier (suite)



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Modification de la demande de permis de construire publiée les 23 et 30 octobre 2020

Requérante: Fromages Spielhofer SA, rue de l'Envers 16, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: Pascal Stirnemann SA, rue des Moulins 2a, 2108 Couvet/NE.

Emplacement: parcelles N° 11 et 12, au lieu-dit: «Fritz-Marchand 22», commune de Sonvilier.

Projet: agrandissement et transformation de la fromagerie existante par la construction d'un nouveau bâtiment accolé avec toiture végétalisée et panneaux photovoltaïques, construction d'un quai de chargement à l'ouest, aménagement de 4 places de stationnement au nord et de 5 places au sud du bâtiment et pose d'une réclame en façade sud et de trois cuves extérieures au nord.

Modifications: réaménagement des places de stationnement le long de la route cantonale (4 places au sud), sortie des cheminées de 0,5m au-dessus du point le plus élevé du nouveau bâtiment et agrandissement du palier de la rampe d'accès au magasin.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: Centre village.

Zone de protection: périmètre de protection des sites B.

Recensement arch.: objet C, digne de conservation, ensemble bâti B.

Dérogations: art. 80 LR et 213 al. 8 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 21 mars 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites, **uniquement contre les modifications**, par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 19 février 2021

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants / Maîtres d'ouvrage: Emeric et Adeline Henri, rue de la Gare 1, 2615 Sonvilier.

Auteurs du projet: Emeric et Adeline Henri, rue de la Gare 1, 2615 Sonvilier.

Adresse du projet: BF 236, rue de la Gare 1, 2615 Sonvilier.

Description du projet: création de deux tabatières en toiture, transformation des combles en surface habitable, remplacement des volets et création d'une piscine sous abri.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: zone centre village/ zone d'habitation II.

Dérogation: art. 67, al.2 OC.

Zone / périmètre protégé: aucun.

Objet protégé: non.

Oppositions / réserves de droits: aucune.

Dépôt public: du 12 février 2021 au 12 mars 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale, Place du Collège 1, 2615 Sonvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal dans le délai de dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicoopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Sonvilier, le 12 février 2021

La Municipalité de Sonvilier

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Publication d'un projet de construction conformément à l'article 97 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAg)

Requérante: Fromages Spielhofer SA, rue de l'Envers 16, 2610 Saint-Imier.

Emplacement: parcelles N° 11 et 12, au lieu-dit: «Fritz-Marchand 22», commune de Sonvilier.

Projet: agrandissement et transformation de la fromagerie existante par la construction d'un nouveau bâtiment accolé avec toiture végétalisée et panneaux photovoltaïques, construction d'un quai de chargement à l'ouest, aménagement de 4 places de stationnement au nord et de 4 places au sud du bâtiment et pose d'une réclame en façade sud et de trois cuves extérieures au nord.

Zone: Centre village.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 19 mars 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonvilier.

Le projet est supposé être soutenu avec un montant de l'Office fédéral de l'agriculture OFAG. Aux termes de l'article 97, alinéa 4 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAg), les organisations ayant qualité pour recourir en vertu de la législation sur la protection de la nature et du paysage, sur la protection de l'environnement et sur les chemins de randonnée pédestre, ont aussi qualité pour former opposition. Celui qui n'a pas formé opposition contre la contribution durant le délai du dépôt public approuve un éventuel montant de la Confédération.

Tout recours éventuel doit être motivé et présenté par écrit pendant la durée du dépôt auprès du service compétent.

Courtelary, le 17 février 2021

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: E-Prom, ch. de l'Islettaz C2, 1305 Penthaz.

Auteur du projet: Sablier Sàrl, rte de St-Cergue 112, 1260 Nyon.

Emplacement: parcelle N° 674, aux lieux-dits: «rue Ferdinand-Gonseth 35 et 37», commune de Sonvilier.

Projet: démolition d'un garage fermé, de 3 box et d'une cabane en bois, construction de 5 villas mitoyennes (2 bâtiments séparés) à toiture asymétrique avec panneaux solaires sur les pans sud, aménagement de 6 places de stationnement intégrées au bâtiment sud et construction d'un couvert à voitures (4 places de stationnement).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2.

Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 14 mars 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 février 2021

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Réclame



«Souvent, mes douleurs sont insupportables»

La Société suisse de la sclérose en plaques soutient toutes les personnes atteintes de SEP. Aidez-nous vous aussi: www.sclérose-en-plaques.ch

pour une vie meilleure

SEP Société suisse de la sclérose en plaques

Tramelan



Avis de construction N°2020/67

Requérants: Vuilleumier Rachele et Joël, rue du 26-Mars 63, 2720 Tramelan.

Auteur du projet: Geiser Charpente SA, Le Saucy 1a, 2722 Les Reussilles.

Projet: pose de 2 velux sur le pan nord + réhaussement de la lucarne avec pose d'une fenêtre sur le pan sud + construction d'une véranda au sud du bâtiment existant. Parcelle N° 3551, zone H2.

Emplacement: rue du 26-Mars 63, 2720 Tramelan.

Dimensions: selon plans déposés.

Recensement architectural: ensemble bâti: aucun; bâtiment: aucun.

Protection des eaux: secteur de protection des eaux Au.

La mise à l'enquête publique a lieu du 12 février 2021 au 13 mars 2021.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions (consultable sur rendez-vous: stt@tramelan.ch ou par téléphone au 032 486 99 50), rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 12 février 2021

La Commune de Tramelan

Jura bernois

SYNDICAT DE COMMUNES DU CENTRE DE COMPÉTENCES ET DE PROTECTION CIVILE DU JURA BERNOIS 2720 TRAMELAN

Convocation à l'assemblée des délégués extraordinaires

du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois de Tramelan, selon l'article 12 du règlement d'organisation:

Mercredi 31 mars 2021 à 19h30 à la salle Communale de Court La Valle 19, 2738 Court

Ordre du jour

1. Salutations, appel
2. Nomination des scrutateurs
3. Approbation du PV N° 62 de l'assemblée des délégués du 10 décembre 2020
4. Modification des art. 8 lit. a), 15 lit. d), 16 lit. b), e), f), g), h) et i), 18 al. 1, 2 et 3, 19 al. 1 et 2, 20 al. 1 et 2, 26 al. 1, 70 al. 1 et l'annexe III du Règlement d'organisation
5. Règlement sur la protection des données
6. Modification des art. 1, 3, 4 et 5 du Règlement fixant les frais et interventions dans la PCI
7. Divers et imprévus

Tramelan, le 15 février 2021

Au nom de la Commission de Gestion du CRC et de la PCI du Jura bernois
 Le Président: *Dave von Kaenel*
 La Secrétaire: *Paulina Pfenninger*

Direction de l'instruction publique et de la culture

Envoi des bordereaux de l'impôt fédéral direct 2020

L'Intendance des impôts est en train d'envoyer plus de 280 000 bordereaux provisoires pour l'impôt fédéral direct (IFD) 2020 aux contribuables redevables d'un montant d'au moins 300 francs. La facture est payable sous 30 jours. Le montant total des bordereaux provisoires dépasse 780 millions de francs. Le canton en encaisse 19,6%, les communes et les paroisses 1,6% et la Confédération le solde. Les contribuables qui ne reçoivent pas de bordereau provisoire ne sont pas redevables de l'IFD ou bien ils le paieront avec leur décompte final. Le montant exact de l'IFD dû sera établi après réception des déclarations d'impôt 2020. Il sera pris en compte dans la décision de taxation et dans le décompte final.

Direction des finances

Délai de remise des publications officielles

MARDI 12 H